

COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

Relevé de conclusions du 14 novembre 2019

Séance plénière :

1. Informations du Vice-Président
2. Approbation des relevés de conclusions des séances de la CFVU des 19 septembre 2019 et 17 octobre 2019
3. Etudes
 - 3.1. Approbation des capacités d'accueil de Licence
 - 3.2. Approbation des capacités d'accueil de Master 1
 - 3.3. Approbation des capacités d'accueil de Master 2
 - 3.4. Approbation du changement d'intitulé de parcours de la double licence *Lettres/Histoire de l'Art et Archéologie*, au sein de la mention Lettres
 - 3.5. Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances des Licences Professionnelles de l'IUT de Valence
 - 3.6. Approbation des demandes de renouvellement, création et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances associés
4. Questions diverses

Collège A : Professeurs et personnels assimilés

	Présent	Excusé	Procuration à
Valérie CHANAL			Jean-Luc REBOUD
Sylviane HENNEBICQ	X		
Thierry MENISSIER	X		
Patrice MORAND			Sylviane HENNEBICQ
Jean-Luc REBOUD	X		
Dominique RIEU			Jacky CUVEX-COMBAZ
Michèle ROMBAUT	X		
Philippe SALTEL	X		
Romain TINIERE	X		
Jean-Gabriel VALAY	X		

Collège B : Autres enseignants et personnels assimilés

	Présent	Excusé	Procuration à
Delphine ALDEBERT-MORIN	X		
Stéphane DEVISMES			
Pierre GILLOIS	X		
Patricia LADRET			Thierry MENISSIER
Xavier LONG			
Gilles MONTEGRE			
Geneviève NOUYRIGAT			Delphine ALDEBERT-MORIN
Séverine RUSSET PENKETH	X		
Virginie ZAMPA	X		

Collège C : Personnels IATOS

	Présent	Excusé	Procuration à
Christine CHAUBET			Michèle ROMBAUT
Jacky CUVEX-COMBAZ	X		
Isabelle DELHOTEL			Cédric LAURENT
Cédric LAURENT	X		
Pierre-André PICHON		X	
Pascale ROBERT			Séverine RUSSET PENKETH

Collège D : Etudiants

Etudiants titulaires	Présent	Etudiants suppléants	Présent
Alice ALTINKAYNAK		Emmy MARC	X
Salomé BURGET		Théo MAURETTE	

Gregor DAVID		Emilie LEROUX	
Elise DECEUNINCK	Procuration à Martin OUDART	Paul COLLEMARE	
Pierre-Antoine DE GAUDEMARI			
Maelys FAURE		Gautier DAVRAINVILLE SIMONATO	
Lucie FAYOLLE			
Maria GOUVEIA DA CUNHA			
Claire HAUET		Victorine GIRARD	
Julien HINGANT		Loïc RAMPHORT	
Mohamed KALAAJI		Maram LAKHNECH	
Karin KAMALANAVIN		Melina M'BOMA	
Monsséf MAKHLOUF		Amalie WADEL	
Pierre MARTIN		Emmanuelle CORSON	
Marie MAZENOT	X	Alexis WARRET	
Guillaume OLMO		Nathalie PHUNG	
Martin OUDART	X	Marion BOUTET	
Hugo PRAT-CAPILLA		Reda TAMTAM	
Nelly ROCHAS		Alexis ROSSET	
Ambre TOUPET		Carla LOPES DOS SANTOS	
Personnalités extérieures			
Titulaires	Présent	Suppléants	Présent
Bénédicte CORVAISIER	Procuration à Pierre GILLOIS	Grégory VIAL	
Alain MATTONE	Procuration à Romain TINIERE	Jean-Claude COVIAUX	
Catherine BOLZE		Nathalie BERANGER	
Bernard CARTOUX			
Mireille JACOMINO	Procuration à Virginie ZAMPA		
Invités permanents			
		Présent	Excusé
Lise DUMASY	Présidente du Conseil académique		X
Patrick LEVY	Président de l'UGA		X
Pascal LOUVET	Vice-président du conseil d'administration		X
Éric SAINT-AMAN	Vice-président Recherche		X
Jérôme GENSEL	Vice-président Relations territoriales et internationales		X
Henri BENOIT	Vice-président Systèmes d'information		X
Marie-Christine BORDEAUX	Vice-présidente Culture, culture scientifique et technique		X
Konstantin PROTASSOV	Vice-président Ressources et développement		X
Christophe RIBUOT	Vice-président Ressources humaines, politique sociale et handicap		X

Grégoire FEYT	Vice-président Relations avec le territoire		X
Marc ODDON	Vice-président en charge de la formation continue		X
Joëlle AUBERT	Vice-présidente en charge de l'orientation et de l'insertion professionnelle	X	
Marc GANDIT	Chargé de mission « Vie étudiante »	X	
José LABARERE	Chargé de mission « Santé »		X
Isabelle OLIVIER	Chargée de mission « Auto-évaluation HCERES et prochain contrat »		X
Joris BENELLE ou son représentant	Directeur général des services ou son représentant		X
	Directrice générale déléguée à l'appui institutionnel et à la stratégie ou son représentant		
Claire OGIER-BUNEL ou son représentant	Directrice générale déléguée aux relations territoriales et internationales ou son représentant		X
Jean-François REDON	Directeur Général Délégué à la Formation et à la Vie Universitaire	X	
Anne BROUZET	Directrice Générale Déléguée adjointe à la Formation et à la Vie Universitaire		X
Noémie PLAY	Assistante à la Direction Générale Déléguée à la Formation et à la Vie Universitaire	X	
Océane DA COSTA RODRIGUES	Assistante à la Direction Générale Déléguée à la Formation et à la Vie Universitaire	X	
Maud VALLENARI ou son adjointe	Directrice de la DEVE ou son adjointe		X
Arnaud COEFFIER ou son adjointe	Directeur de la DMAP ou son adjointe		X
Lydie MUZART	Directrice de la DOIP		X
Marie LEMAIRE ou son adjointe	Directrice de la DFCA		X
Caroline WEST	Directrice du Service des Langues		X
Nathalie CHALON	Responsable administrative du service des langues		X
Fabrice MENARD	Direction de la DAPI		X
Frédéric SABY	Directeur du service inter-établissement de la documentation (SID) ou son représentant		X
Comlan FANTOGNON	Directeur du CUEF ou son représentant		X
Thierry PLACETTE	Directeur du SUAPS ou son représentant		X

SÉANCE PLÉNIÈRE

Lors de cette séance, les délibérations ont lieu à l'aide de boîtiers de vote électronique – excepté pour les votes concernant les demandes de baisse des capacités d'accueil de STAPS Grenoble et STAPS Valence qui ont lieu à main levée.

1. Informations du Vice-Président

- **CFVU du 28 novembre 2019**

Nicolas LESCA indique qu'il est nécessaire de réunir la CFVU une dernière fois le 28 novembre 2019 pour soumettre au vote les projets des associations étudiantes dans le cadre du FSDIE.

Intervention de Marie MAZENOT : Avec la mise en place de l'Université intégrée, il va falloir rationaliser tous les mécanismes de subvention d'associations étudiantes, ce qui risque de prendre du temps. Nous avons actuellement 100 000 € de demandes, ce qui représente une très grande partie de notre budget annuel. Prévoir une autre CFVU permettrait d'éviter de ne plus avoir de vie étudiante jusqu'à avril 2020.

- **Accréditation**

Jean-François REDON présente les prochaines étapes de la construction de l'offre de formation accréditée 2021-2025.

RAPPEL PARTIE HAUTE

- **Partie haute :**

1. Informations sur la Mention du diplôme (2 pages max.)

2. Ambitions pour chaque Parcours de la Mention dans les 10 dimensions (4 pages max.) :

- défis sociétaux,
- attractivité,
- inclusion,
- réussite,
- FTLV,
- professionnalisation,
- pluridisciplinarité,
- liens formation-recherche,
- compétences transversales

1^{er} avril 2020 : dépôt plateforme HCERES/MESRI

MÉTHODE PARTIE HAUTE

Envoi aux directeurs de composante des éléments suivants :

15 novembre 2019

1. Rappel du contexte, des enjeux et de la méthode (lettre de cadrage du 9 avril 2019)
2. Documents à déposer le 1^{er} avril 2020 plateforme HCERES/MESRI :
 - 2.1 [Fiche-type mention](#)
 - 2.2 [Fiche-type matrice-parcours](#)
3. Rappel de la nomenclature nationale des mentions de diplôme

4. Note sur l'accompagnement des responsables de formation pour renseigner les fiches-type mention et matrice-parcours
5. Calendrier du processus d'évaluation : auto-évaluation ex-post et demande d'accréditation des mentions de diplôme

25 novembre 2019

1. Fiches « Dimension »
2. Fiches « Défi sociétal » : thématiques grenobloises et leur justification, parcours de formation

=> **Feedbacks sur ces fiches possibles jusqu'au 16 décembre à une adresse générique**

Question de Michèle ROMBAUT : Qu'est-ce que la fiche « Dimension » ?

Réponse de Jean-François REDON : Les différentes dimensions avaient été présentées en CFVU : il s'agit de l'attractivité, l'inclusion, la réussite, etc. Le travail qui a été mené a permis de définir chaque dimension, ses ambitions, et les indicateurs associés.

CALENDRIER DU PROCESSUS D'ÉVALUATION

Processus d'évaluation : auto-évaluation ex-post et demande d'accréditation des mentions de diplôme

2019

25 nov. => envoi fiches « Dimension » et fiches « Défi sociétal » aux directeurs de composante

16 déc. => **feedbacks sur fiches « défi sociétal » à une adresse générique**

17 déc. => **retour HCERES sur les dossiers d'auto-évaluation (AE) mention** (mise à disposition dans Alfresco des retours d'AE et du modèle de fiche-type commentaires HCERES)

2020

15 janv. => remontée interne des fiches commentaires HCERES

10 au 14 fév. => comité de visite HCERES sur site (date en attente de confirmation)

14 fév. => remontée interne des projets de fiche-mention + fiches matrice-parcours

14 fév. au 1er mars => analyse et arbitrage des projets de fiches-mention + fiches matrice-parcours

24 fév. => publication des rapports définitifs AE mention sur le site du HCERES

Mars => vote des conseils de composantes + Présentation CFVU + vote CAC et CA

1er avril => **dépôt fiche mention + fiches matrice-parcours sur plateforme HCERES/MESRI**

RAPPEL PARTIE BASSE

■ **Partie basse** :

1. Maquette des parcours de la Mention

2. Cadrage réglementaire national :

- arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,
- arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence, ...etc.

3. Cadrage interne :

- définition des blocs de compétences,
- volume global du diplôme,
- volume annuel des activités encadrées,
- volume moyen d'une UE en rapport avec le nbre d'ECTS,
- nb de crédits ECTS par semestre,
- place des ETC,
- RDE,
- MCCC, ...etc

Décembre 2020 : maquette parcours finalisée

MÉTHODE PARTIE BASSE

2019

Novembre => envoi « rappel cadrage réglementaire national » aux directeurs de composante

=> identification des éléments de cadrage interne

Décembre => envoi **proposition des premiers éléments de cadrage interne**

2020

Janvier => cadrage interne définitif des premiers éléments

Janvier à mai => GT (membres de la CFVU, représentants composantes de formation,...) pour aborder les autres éléments du cadre interne

Mai => cadrage interne finalisé

Décembre => maquettes parcours finalisés

Question de Philippe SALTEL : Dans les éléments de cadrage internes, y a-t-il des éléments quantitatifs, notamment concernant les effectifs de mentions et parcours ?

Réponse de Jean-François REDON : Actuellement, ce type de « thématique » n'est pas clairement formalisé dans nos documents de cadrage interne. Cela pourrait faire l'objet d'un travail particulier si la future équipe politique le souhaite. J'invite les membres de la CFVU à faire remonter ce type de sujets à traiter.

Question de Delphine ALDEBERT-MORIN : Le groupe de travail auquel les membres de la CFVU participeront se réunira de janvier à mai. Quand vont avoir lieu les élections ?

Réponse de Jean-François REDON : L'élection du Président devrait avoir lieu autour du 10 janvier 2020. Nous pourrions donc potentiellement désigner les membres de la prochaine Commission pédagogique fin janvier.

2. Approbation des relevés de conclusions des séances de la CFVU des 19 septembre 2019 et 17 octobre 2019

Nicolas LESCA invite les membres de la CFVU à formuler d'éventuelles remarques suite à la lecture du relevé de conclusions du 19 septembre 2019.

Nicolas LESCA propose aux membres de la CFVU de valider le relevé de conclusions de la séance du 19 septembre 2019.

Avec 24 voix favorables et 3 abstentions, la CFVU approuve à la majorité le relevé de conclusions de la séance du 19 septembre 2019.

[Annexe 1a : Relevé de conclusions du 19 septembre 2019](#)

Nicolas LESCA invite les membres de la CFVU à formuler d'éventuelles remarques suite à la lecture du relevé de conclusions du 17 octobre 2019.

Nicolas LESCA propose aux membres de la CFVU de valider le relevé de conclusions de la séance du 17 octobre 2019.

Avec 20 voix favorables, 1 voix défavorable et 6 abstentions, la CFVU approuve à la majorité le relevé de conclusions de la séance du 17 octobre 2019.

[Annexe 1b : Relevé de conclusions du 17 octobre 2019](#)

3. Etudes

3.1. Approbation des capacités d'accueil de Licence

Nicolas LESCA présente les capacités d'accueil de Licence.

Les capacités d'accueil et le nombre d'étudiants inscrits via Parcoursup des années 2018-2019 et 2019-2020 ont été transmis aux composantes qui ont ensuite retourné leurs souhaits de révision des capacités d'accueil pour 2020-2021, en expliquant le cas échéant leurs demandes de modifications.

Approbation des capacités d'accueil en 1ère année de licence



Par rapport à la campagne 2019 :

- La majorité des formations ont reconduit leur capacité d'accueil à l'identique
- Augmentation de 10 places pour LLCER Anglais Espagnol (Valence)
- Diminution de 68 places pour STAPS (51 à Grenoble et 17 à Valence)
- Diminution de 30 places pour le parcours chimie-biochimie
- Diminution de 30 places pour le parcours Informatique, Mathématiques et Applications
- Diminution de 30 places pour le parcours Sciences Ingénieur
- Diminution de 25 places pour le parcours Physique - Chimie - Mécanique - Mathématiques
- Diminution de 41 places pour Géographie et Aménagement

Les diminutions des capacités d'accueil concernent 3 composantes.

Des moyens ont été alloués pour accompagner les augmentations des capacités d'accueil de STAPS ; il n'est donc pas certain que le ministère accepte cette demande de diminution.

Intervention de Pierre GILLOIS : Lorsque l'on fait remonter une demande de diminution des capacités d'accueil au ministère, cette demande doit obligatoirement être motivée juridiquement parlant. Je ne comprends donc pas quel est le problème de la baisse par rapport au ministère. Que se passe-t-il si le ministère refuse la baisse ?

Réponse de Nicolas LESCA : Le ministère publie un décret sur les capacités d'accueil. Si le temps le permet, il peut nous être demandé de réviser la copie, sinon je suppose que la capacité d'accueil de l'année précédente serait reconduite. Nous n'avons encore jamais été confrontés à cette situation.

Nicolas LESCA explique que dès la campagne d'admission APB de l'année 2016, l'IUGA avait signalé avoir fait une erreur pour le parcours *Géographie et aménagement* : la capacité d'accueil avait été fixée à 233 places alors que l'amphithéâtre ne peut accueillir que 180 étudiants. La demande de baisse est formulée par l'IUGA depuis plusieurs années, mais au regard du nombre d'inscrits qui était environ de 130, elle n'a pas été retenue par la Vice-présidence Formation. Cette année, il y a 186 étudiants inscrits et des problèmes d'encadrement émergent, ayant des conséquences négatives sur la pédagogie. Par ailleurs, il faut souligner que l'IUGA refusant catégoriquement de proposer des « oui si » et de classer, tous les étudiants sont acceptés, quelles que soient les capacités d'accueil.

Le DLST demande une diminution des capacités d'accueil de 4 parcours, principalement en raison de problèmes de locaux.

Intervention de Romain TINIÈRE : Il faudrait mettre en rapport le taux d'encadrement avec ces demandes de diminution.

Intervention de Jean-François REDON : Il y a aussi la question des modalités pédagogiques. Certaines formations proposent des travaux pratiques sur des équipements qui ne peuvent pas être déclinés à l'envie.

Intervention de Romain TINIÈRE : Oui, c'est le cas du DLST.

Argumentaire de la composante STAPS pour les demandes de diminution des capacités d'accueil des parcours *Sciences et techniques des activités physiques et sportives* de Grenoble et Valence :

Retour Composantes Capacité d'Accueil 2020-2021	Proposition de modification 2020-2021	Argumentaire en terme de ressources si modification 2020-2021
550	-51	L'établissement n'est pas en capacité d'apporter des réponses pérennes en termes de salles pour faire face à la très grosse augmentation des capacités d'accueil de STAPS depuis 2016. STAPS souhaite continuer à accueillir l'ensemble des candidats du secteur mais mieux maîtriser le flux entrant de candidats hors secteur. Or chaque année, depuis le début de Parcoursup, la capacité d'accueil permet de faire une proposition à tous les candidats du secteur dès l'ouverture de la campagne Parcoursup, et appelle beaucoup de candidats hors secteur sur la fin de la période. Réduire les capacités d'accueil permettrait de continuer à faire une proposition à tous les candidats du secteur et maîtriser le flux de candidats hors secteur admis pour maintenir la promotion à un niveau absorbable par les équipes pédagogiques dans les locaux à leur disposition.
240	-17	

Argumentaire de la composante DLST pour les demandes de diminution des capacités d'accueil des parcours *Chimie et biochimie, Informatique, mathématiques et applications, Sciences pour l'ingénieur, Physique-chimie-mécanique-mathématiques* :

Retour Composantes Capacité d'Accueil 2020-2021	Proposition de modification 2020-2021	Argumentaire en terme de ressources si modification 2020-2021
160	-30	Les capacités d'accueil proposées sur Parcoursup, pour les parcours portés par le DLST, sont déterminées à partir du nombre maximal d'étudiants qui peuvent être acceptés par parcours (contraintes en termes de moyens humains et de locaux d'enseignement), dont nous déduisons - au vu de l'expérience des années précédentes - le nombre d'étudiants qui pourraient s'inscrire par d'autres voies (redoublants, étudiants étrangers admis via l'un des dispositifs dédiés). Après deux années de fonctionnement de cette plateforme d'inscription, le DLST désire revoir à la baisse les capacités d'accueil de 4 parcours : Chimie et Biochimie, Informatique, Mathématiques et Applications, Physique, Chimie, Mécanique, Mathématiques, et Sciences pour l'Ingénieur.
225	-30	En effet, lors de la rentrée 2019, nous avons été confrontés à une hausse importante des effectifs, en particulier dans les parcours cités, avec pour conséquence des groupes de TD "surbookés" (jusqu'à 115%). A cela, trois raisons : - plus d'étudiants inscrits via Parcoursup (même si les chiffres restent, pour la majorité des parcours, inférieurs aux capacités d'accueil maximale annoncées) ; - un plus grand nombre d'inscrits via les dispositifs autres que Parcoursup, lié à une hausse du taux de redoublants qui se réinscrivent et à un meilleur taux d'inscription parmi les étudiants acceptés par la commission d'admission de la LST (alors que le nombre des admis était quasi stable) ; - une pénurie de locaux (problème récurrent depuis 8 ans, mais qui s'est aggravé cette année en raison des nombreux travaux à l'UGA) et d'enseignants (en raison du Plan de Retour à l'Equilibre de l'UGA, plusieurs emplois d'enseignants ont été gelés dans les composantes scientifiques), qui nous empêche de créer suffisamment de groupes de TD supplémentaires.
100	-30	
150	-25	La demande du DLST consiste à faire passer les capacités d'accueil des parcours CeB, IMA, PCMM et SPI de respectivement 190 à 160, 255 à 225, 175 à 150, et 130 à 100. Elle ne devrait avoir aucune conséquence sur le nombre d'admis par rapport à 2019 (les capacités d'accueil proposées restent supérieures aux admissions constatées ces dernières années), mais permettrait d'éviter une éventuelle explosion des admissions via Parcoursup, que le DLST ne pourrait en aucune façon assumer.

Nicolas LESCA indique qu'une partie des 400 000 € qui avaient été attribués pour accompagner l'augmentation des capacités d'accueil de l'UFR STAPS a été utilisée pour équiper les salles du bâtiment Bergès, bâtiment qui accueillera prochainement l'INSPE.

Intervention de Michèle ROMBAUT : Il me semble difficile de demander une diminution alors que des postes ont été attribués pour l'augmentation des capacités d'accueil.

Intervention de Jean-Luc REBOUD : L'UFR STAPS a actuellement moins d'inscrits que les capacités qu'elle propose.

Intervention de Jean-Gabriel VALAY : Je trouve qu'il y a un problème de méthode : on demande aux composantes si elles souhaitent diminuer leurs capacités d'accueil puis on le leur refuse ; il faudrait dans ce cas leur dire dès

le départ que la seule possibilité est de les augmenter. Les composantes ont réfléchi, leurs demandes de baisse sont justifiées par des problèmes techniques tels que les locaux. Leurs arguments sont clairs et leurs propositions raisonnables. L'investissement pour accueillir les étudiants a-t-il été fait ces 5 dernières années ? A-t-on construit de grands bâtiments pour l'enseignement dans les domaines dont il est question ici ? Par ailleurs, je ne pense pas que les 80 000 € de masse salariale pour STAPS aient changé quoi que ce soit concernant le problème de sous encadrement. Le fait que les capacités d'accueil n'aient pas été atteintes est un autre problème ; les composantes peuvent anticiper les difficultés que poserait le fait de les atteindre. Il y a un vrai problème de capacités d'accueil et je suis partisan de valider ces demandes de baisse.

Intervention de Jean-Luc REBOUD : Ces composantes se prémunissent du fait que si elles remplissaient leurs capacités d'accueil, ce qui n'est pas le cas, elles auraient de vrais problèmes de locaux – ce que je veux bien entendre.

Intervention de Jean-Gabriel VALAY : Au DLST, les conditions d'enseignement sont déjà dégradées. Les étudiants sont trois ou quatre pour un microscope. Il faut ajouter à cela que « le théorique » ne se produit jamais : les étudiants étant absents pour diverses raisons, ils se présentent à d'autres cours pour rattraper ce qu'ils ont manqué. Il faut donc avoir une capacité légèrement au-dessus pour gérer ce genre de problème.

Intervention de Romain TINIERE : Dans ma composante, nous ne faisons pas rattraper les cours lorsque nous ne sommes pas en capacité de le faire.

Intervention de Philippe SALTEL : Je m'interroge sur la baisse de 17 places pour les STAPS de Valence. En quoi cette diminution aurait-elle un effet sur l'encadrement ?

Question Séverine RUSSET-PENKETH : Y a-t-il un problème de locaux pour les STAPS de Valence ?

Réponse de Nicolas LESCA : J'ai connaissance de difficultés à Grenoble mais pas à Valence.

Argumentaire de la composante IUGA pour la demande de diminution des capacités d'accueil du parcours *Géographie et aménagement* :

Retour Composantes Capacité d'Accueil 2020-2021	Proposition de modification 2020-2021	Argumentaire en terme de ressources si modification 2020-2021
192	-41	<ul style="list-style-type: none"> - Baisse déjà demandée par le passé - Capacité actuelle incohérente avec moyens (humains + financiers) vue spécificité offre de formation (dès la L1 : TD, TP, visites de terrain, travail en salle informatique, etc.) - Création 6ème groupe de TD avant l'été. Sur la base des effectifs inscrits aujourd'hui nous aurions dû en créer un 7ème mais pas de vacataire, cours déjà commencés, etc. - Constat d'une dégradation des conditions d'enseignement, pour étudiants + enseignants. - Un 7ème groupe sera créé au 2nd semestre mais question : qui assurera enseignements ? - Bilan de rentrée très difficile (absence 2 ETP service scolarité) - Nous ne pouvons imaginer un fonctionnement à 233 : c'est suffisamment difficile en deça de la capacité d'accueil officielle (qui est toujours aussi théorique = nombre de places dans l'amphi du bâtiment Géographie). - Demande révision à la baisse, 192 étudiants (= 6 groupes * 32 étudiants/groupe).

Intervention de Philippe SALTEL : J'aimerais connaître le taux d'encadrement. L'équipe pédagogique est également une équipe de recherche, et elle choisit où elle place ses pions. Je ne veux pas faire un procès d'intention à l'IUGA, et je ne parle pas de l'IUGA : je connais le cas où il suffit d'investir beaucoup dans les masters à petits effectifs pour dire ensuite qu'on ne peut pas travailler en Licence avec beaucoup d'étudiants.

Intervention de Romain TINIERE : Il y a aussi le fait de refuser les heures complémentaires.

Intervention de Philippe SALTEL : Tout à fait, on ne fait pas d'heures complémentaires, on mise à fond sur la recherche... ce qui se justifie aussi. Nous n'avons pas tous les éléments pour juger ce qui est affirmé dans l'argumentaire.

Intervention de Romain TINIERE : Il faudrait savoir où l'on se situe par rapport à la moyenne du taux d'encadrement de l'UGA.

Intervention de Delphine ALDEBERT-MORIN : Dans tous les cas, les baisses peuvent être refusées par le ministère.

Réponse de Jean-François REDON : C'est l'autorité académique qui se prononcera par un arrêté. On ne sait pas quelle position adoptera la Rectrice.

Jean-François REDON lit un extrait de l'article 1 de la LOI n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants : « Les capacités d'accueil des formations du premier cycle de l'enseignement supérieur des établissements relevant des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur sont arrêtées chaque année par l'autorité académique après dialogue avec chaque établissement. Pour déterminer ces capacités d'accueil, l'autorité académique tient compte des perspectives d'insertion professionnelle des formations, de l'évolution des projets de formation exprimés par les candidats ainsi que du projet de formation et de recherche de l'établissement. »

Intervention de Jean-Luc REBOUD : Le seul critère retenu – et il n'est pas mentionné dans ce texte, est la gestion des flux entrants pour être sûr que tout le monde aura une place en septembre.

Intervention de Jean-Gabriel VALAY : Prenons nos responsabilités, et décidons : considère-t-on que nous avons un problème de capacités d'accueil ? Les arguments du DLST et l'IUGA me convainquent. En revanche, la diminution de 17 places en STAPS me paraît étrange.

Intervention de Romain TINIERE : Pour l'IUGA, il n'y a pas de référentiel : on parle de 6 groupes, mais par rapport à quoi ?

Intervention de Jean-Gabriel VALAY : Soit on fait confiance aux composantes, soit on ne leur demande pas de nous donner leur analyse. En tant qu'élus, nous n'avons pas demandé d'avoir plus d'éléments pour se prononcer sur les capacités d'accueil.

Intervention de Romain TINIERE : Il me paraît aller de soi que lorsqu'on dit avoir des problèmes d'encadrement, on donne le taux d'encadrement.

Intervention de Jean-Gabriel VALAY : Les taux d'encadrement sont tous pitoyables, même s'il est vrai qu'il y en a des plus pitoyables que d'autres.

Intervention de Philippe SALTEL : Non, absolument pas.

Nicolas LESCA propose de voter.

Intervention de Romain TINIERE : Nous n'avons pas les informations nécessaires pour nous prononcer au sujet de l'IUGA.

Intervention de Jean-Gabriel VALAY : Le taux d'encadrement du DLST ne figure pas non plus dans le tableau.

Intervention de Romain TINIERE : En effet, mais le DLST évoque des problèmes de locaux.

Intervention de Nicolas LESCA : Les collègues de l'IUGA évoquent également des problèmes de places dans leur amphithéâtre, et je rappelle qu'ils nous le signalent depuis 3 ans.

Intervention de Jean-Gabriel VALAY : Par ailleurs, on ne peut pas soupçonner l'IUGA de mettre tous ses moyens dans les masters ; cette composante gère une licence en propre, contrairement au DLST qui fait le bras armé des composantes des Sciences et techniques dont on peut imaginer ces jeux de diminution de leur investissement en L1 et L2. L'IUGA n'a aucune raison de faire cela.

Intervention de Philippe SALTEL : Je ne suis pas du tout d'accord. A-t-on déjà, dans cette université, fermé un master en raison d'effectifs trop limités ? Jamais. Il y a une boîte qui va intégrer l'Établissement public expérimental (EPE), qui n'est pas l'UGA actuelle, et qui est connue pour avoir multiplié ses masters. On a beaucoup de mal à fermer les formations. Cela utilise des ressources humaines qui ne vont pas en Licence et je considère en tant qu'ancien directeur d'UFR, que la licence est très souvent méprisée par les collègues, y compris par les plus gradés d'entre eux ; c'est dommage car il s'agit tout de même de la ressource de base pour avoir des étudiants en master. Par ailleurs, c'est aussi notre fonction de créer les diplômes de Licence, de ne pas simplement faire des chercheurs et des universitaires, mais aussi des personnes qui peuvent s'intégrer dans la vie professionnelle avec un bac +3. Le mépris pour la licence, tel que je le subodore dans beaucoup de lieux, est méprisable.

Intervention de Jean-Luc REBOUD : Si on doit rentrer dans le débat des taux d'encadrement, il faut voter séparément les différentes spécialités car elles dépendent de diverses composantes.

Intervention de Jean-Gabriel VALAY : Si les arguments de l'IUGA sont basés sur les ressources humaines, je suis d'accord avec ce qui a été dit. S'ils sont basés, comme je l'avais lu, sur un problème de taille de salle informatique et de taille d'amphithéâtre, je ne suis pas d'accord.

Intervention de Nicolas LESCA : Il y a les deux arguments.

Intervention de Philippe SALTEL : L'amphi comprend 233 places selon ce qui est écrit dans l'argumentaire.

Intervention de Jean-Luc REBOUD : Nous avons potentiellement un problème d'équilibre interne concernant les composantes qui seraient dans des situations comparables et qui n'ont pas demandé de baisse.

Intervention de Nicolas LESCA : Dans le courrier qui est envoyé depuis trois ans aux composantes pour la remontée des capacités d'accueil, nous indiquons

dès le début que les diminutions ne sont pas particulièrement attendues et qu'elles doivent être justifiées de manière explicite et factuelle, et nous leur transmettons les éléments de cadrage. Il est possible que certaines composantes décident de tenter quelque chose pendant que les autres suivent les consignes.

Intervention de Jean-Luc REBOUD : Il s'agit pour les composantes de se prémunir d'un dépassement des capacités raisonnables en fonction des conditions matérielles et d'encadrement. Personne ne demande de réduire le nombre de places offertes par rapport à la réalité du moment. Il y a néanmoins le cas particulier de STAPS dont je me demande comment ils ont pu faire en 2018 étant donné le dépassement important de leur capacité d'accueil. Par expérience, on sait que lorsque l'on augmente les capacités d'accueil au-dessus de ce qui est raisonnable, on réduit la réussite des étudiants.

Intervention de Romain TINIERE : Je regarde les fiches de présentation disponibles sur le site internet. L'UIGA comprend 925 étudiants, 50 enseignants chercheurs et 33 personnels administratifs. La Faculté de Droit a quant à elle 3 200 étudiants, 80 enseignants chercheurs et 40 personnels administratifs.

Intervention de Nicolas LESCA : Il ne s'agit pas des mêmes pédagogies, les deux composantes sont donc difficilement comparables.

Intervention de Romain TINIERE : Oui, mais c'est parce qu'on ne peut pas faire une autre pédagogie étant donné les moyens dont on dispose. L'écart entre les deux composantes est tout de même monumental.

Intervention de Nicolas LESCA : La Faculté de Droit n'est pas la composante la plus pertinente pour faire des comparaisons.

Intervention de Philippe SALTEL : L'UFR ARSH comprend 1 600 étudiants et 55 enseignants chercheurs, soit le même effectif d'enseignants chercheurs pour quasiment le double d'étudiants.

Question de Delphine ALDEBERT-MORIN : Quel est le différentiel entre ce qui est demandé pour 2020-2021 et les capacités d'accueil actuelles de l'UGA ?

Réponse de Nicolas LESCA : En 2020-2021, il y a 214 places en moins pour une capacité totale de 8 200 environ.

Nicolas LESCA propose aux membres de la CFVU de valider les capacités d'accueil de Licence 1 sans modification par rapport à 2019-2020.

Avec 25 voix favorables et 2 voix défavorables, la CFVU approuve à la majorité les capacités d'accueil de Licence 1 sans modification par rapport à 2019-2020.

Nicolas LESCA propose aux membres de la CFVU de valider les capacités d'accueil de la licence 1 *Sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS)* du site de Grenoble, en baisse par rapport à 2019-2020.

Avec 18 voix favorables et 9 abstentions, la CFVU approuve à la majorité les capacités d'accueil de la licence 1 *Sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS)* du site de Grenoble, en baisse par rapport à 2019-2020.

Nicolas LESCA propose aux membres de la CFVU de valider les capacités d'accueil de la licence 1 *Sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS)* du site de Valence, en baisse par rapport à 2019-2020.

Avec 13 voix favorables, 7 voix défavorables et 7 abstentions, la CFVU approuve à la majorité les capacités d'accueil de la licence 1 *Sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS)* du site de Valence, en baisse par rapport à 2019-2020.

Nicolas LESCA propose aux membres de la CFVU de valider les capacités d'accueil de la licence 1 *Géographie et aménagement*, en baisse par rapport à 2019-2020.

Avec 9 voix favorables, 11 voix défavorables et 8 abstentions, la CFVU n'approuve pas les capacités d'accueil de la licence 1 *Géographie et aménagement*, en baisse par rapport à 2019-2020.

Nicolas LESCA propose aux membres de la CFVU de valider les capacités d'accueil des licences 1 du DLST en baisse par rapport à 2019-2020 : *Chimie et biochimie ; Informatique, mathématiques et applications ; Sciences pour l'ingénieur ; Physique - chimie - mécanique - mathématiques.*

Avec 17 voix favorables, 3 voix défavorables et 8 abstentions, la CFVU approuve à la majorité les capacités d'accueil des licences 1 du DLST en

baisse par rapport à 2019-2020 : Chimie et biochimie ; Informatique, mathématiques et applications ; Sciences pour l'ingénieur ; Physique - chimie - mécanique - mathématiques.

Nicolas LESCA propose aux membres de la CFVU de valider les capacités d'accueil de Licence 1 en hausse par rapport à 2019-2020.

Avec 26 voix favorables et 2 abstentions, la CFVU approuve à la majorité les capacités d'accueil de Licence 1 en hausse par rapport à 2019-2020.

[Annexe 2 : Tableau des capacités d'accueil L1](#)

3.2. Approbation des capacités d'accueil de Master 1

Nicolas LESCA présente les capacités d'accueil de Master 1.

Les masters MEEF ne sont pas inclus dans cette présentation, car des changements sont en cours et leurs capacités d'accueil seront votées début 2020.

Nicolas LESCA rappelle que les capacités d'accueil de master sont fixées au niveau de la mention, alors que celles de licences se déterminent au niveau du parcours.

Approbation des capacités d'accueil en 1ère année de Master

Rappel 2018 : CA 4243 (3431 hors MEEF), IA 3136 au 12 novembre 2018

Rappel 2019 : CA 4125 (3313 hors MEEF), IA 3162 au 12 novembre 2019

Proposition CA 2020 : 3276 (Hors MEEF - contexte réforme)

Par rapport à la campagne 2019 :

- 5 mentions sur 47 demandent à baisser leurs capacités d'accueil, 1 à les augmenter.
- Demande de baisse pour :
 - Accompagner de manière optimale les étudiants vers le M2 : Sciences Sociales (-10), parcours Statistique et Sciences de Données coordonné par les mentions MIASHS (-10) et Mathématiques et Applications (-2)
 - Fermeture de parcours au sein de la mention : Gestion Production Logistique Achats (-15), Urbanisme et Aménagement (-10)
- Demande de hausse pour :
 - Ouverture de parcours au sein de la mention LLCER parcours Anglais Allemand (+10)

Suite à des interrogations concernant le parcours *Anglais-Allemand* au sein de la mention LLCER, Jean-François REDON indique que cette formation a été créée en 2019-2020, avec 2 étudiants inscrits.

Nicolas LESCA propose aux membres de la CFVU de valider les capacités d'accueil de Master 1 sans modification par rapport à 2019-2020.

Avec 28 voix favorables, la CFVU approuve à l'unanimité les capacités d'accueil de Master 1 sans modification par rapport à 2019-2020.

Nicolas LESCA propose aux membres de la CFVU de valider les capacités d'accueil de Master 1 en baisse par rapport à 2019-2020.

Avec 16 voix favorables, 4 voix défavorables et 8 abstentions, la CFVU approuve à la majorité les capacités d'accueil de Master 1 en baisse par rapport à 2019-2020.

Nicolas LESCA propose aux membres de la CFVU de valider les capacités d'accueil de Master 1 en hausse par rapport à 2019-2020.

Avec 21 voix favorables et 7 abstentions, la CFVU approuve à la majorité les capacités d'accueil de Master 1 en hausse par rapport à 2019-2020.

[Annexe 3 : Tableau des capacités d'accueil M1](#)

3.3. Approbation des capacités d'accueil de Master 2

Nicolas LESCA présente les capacités d'accueil de Master 2.

Approbation des capacités d'accueil en 2ème année de Master

- Généralisation du recrutement en M1 par la loi 2016-1828 du 23 décembre 2016 portant adaptation du 2ème cycle au système LMD

- Régime dérogatoire permettant recrutement en M2 pour certaines formations inscrites dans un décret actualisé chaque année
- A l'UGA, les 11 mentions de Droit sont concernées par le régime dérogatoire

=> Nécessité de voter les capacités d'accueil + modalités et dates de recrutement en M2

Approbation des capacités d'accueil en 2ème année de Master Droit par dérogation

Rappel 2018 : CA 400, IA 339 au 12 novembre 2018

Rappel 2019 : CA 388, IA 346 au 12 novembre 2019

Proposition CA 2020 : 398

Par rapport à la campagne 2019 :

- Augmenter de 10 pour la mention Droit des collectivités territoriales suite à création d'un nouveau parcours « gouvernance territoriale »

Nicolas LESCA propose aux membres de la CFVU de valider les capacités d'accueil de Master 2.

Avec 25 voix favorables, 1 voix défavorable et 2 abstentions, la CFVU approuve à la majorité les capacités d'accueil de Master 2.

[Annexe 4 : Tableau des capacités d'accueil M2](#)

3.4. Approbation du changement d'intitulé de parcours de la double licence *Lettres/Histoire de l'Art et Archéologie*, au sein de la mention Lettres

Jean-François REDON présente la demande de changement d'intitulé de parcours de la double licence *Lettres/Histoire de l'Art et Archéologie*, au sein de la mention Lettres.

Changement d'intitulé de parcours double licence Lettres/Histoire de l'Art et Archéologie, mention Lettres

Historiquement, existence d'un double parcours intitulé lettres / histoire de l'art et archéologie

Le 4 juillet 2019, création d'un nouveau double parcours « Lettres **classiques** – Histoire de l'Art et Archéologie »

Aujourd'hui est demandé le changement d'intitulé du parcours initial lettres / histoire de l'art et archéologie en lettres **modernes** – Histoire de l'Art et Archéologie

=> Les contenus pédagogiques de la double licence Lettres/Histoire de l'Art et Archéologie correspondent aux enseignements de la licence Lettres Modernes

=> Volonté de clarté dans l'affichage de l'offre

Nicolas LESCA propose aux membres de la CFVU de valider le changement d'intitulé de parcours de la double licence *Lettres/Histoire de l'Art et Archéologie*, au sein de la mention Lettres.

Avec 27 voix favorables et 1 abstention, la CFVU approuve à la majorité le changement d'intitulé de parcours de la double licence *Lettres/Histoire de l'Art et Archéologie*, au sein de la mention Lettres.

[Annexe 5 : Changement intitulé parcours](#)

3.5. Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances des Licences Professionnelles de l'IUT de Valence

Jean-François REDON présente les règlements des études et les modalités de contrôle des connaissances des Licences Professionnelles de l'IUT de Valence.

Règlements des Etudes de Licence professionnelle Validés réglementairement et soumis au vote

IUT de Valence :

Domaine DEG : toutes mentions

Domaine STS : toutes mentions

Sous réserve de validation par le conseil de l'IUT de Valence, le 18 novembre 2019

Nicolas LESCA propose aux membres de la CFVU de valider les règlements des études et les modalités de contrôle des connaissances des Licences

Professionnelles de l'IUT de Valence, sous réserve d'approbation par le conseil de l'IUT de Valence.

Avec 26 voix favorables et 2 abstentions, la CFVU approuve à la majorité les règlements des études et les modalités de contrôle des connaissances des Licences Professionnelles de l'IUT de Valence, sous réserve d'approbation par le conseil de l'IUT de Valence.

[Annexe 6 : Tableau de synthèse RDE/MCC LP IUT Valence](#)

3.6. Approbation des demandes de renouvellement, création et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances associés

- **Création du DU Rebonds**

Sylviane HENNEBICQ présente la demande de création du DU Rebonds, pour les formations du sanitaire et du médico-social.

Objectifs : dispositif de remédiation

- Consolider les acquis et les connaissances fondamentales nécessaires aux formations du secteur sanitaire et médico-social

- Acquérir une méthodologie de travail en autonomie nécessaire à la poursuite d'études supérieures
- Explorer / reconsidérer le projet d'étude et professionnel

Public cible

Bacheliers : Commission d'accès à l'enseignement supérieur

- ST2S
- Accompagnement, soins et services à la personne (ASSP)
- Service aux personnes et aux territoires (SAPAT)
- **Aucune proposition d'admission en IFSI sur Parcoursup**

Etudiants PACES de même profil (UGA)

IFSI : Institut de Formation en Soins Infirmiers

Nicolas LESCA indique que pour la première fois cette année, l'accès aux IFSI a eu lieu via Parcoursup. A l'échelle nationale, beaucoup de personnes n'ont candidaté que pour intégrer des IFSI et se sont retrouvées sans proposition. Le ministère est intervenu pour inciter les universités à mettre en place ce type de dispositif.

Capacité d'accueil

- 43 places
- Recrutement 2019-2020 : 32 étudiants
 - 29 étudiants admis via la CAES
 - 3 étudiants (Annulation inscription en PACES)

Enseignements

Semestre 1 (94 h)

- Mathématiques
- Expression orale
- Expression écrite
- **Anglais***
- Biologie
- Méthodologie de W
- Orientation

Semestre 2 (82 h + 70 h)

- Mathématiques
- Expression écrite
- **Anglais***
- Méthodologie de W
- Orientation
- **UE contributive (UE1.2)***
- Stage facultatif (70 h)

* ECTS capitalisable (formation IDE)

Statut

- Droits d'inscription : licence + CVEC
- Etudiant éligible aux bourses CROUS

Financement de la formation

- Dotation (2000 € / étudiant inscrit)

Question de Jean-Gabriel VALAY : D'où provient cette dotation ?

Réponse de Sylviane HENNEBICQ : Du ministère.

Question de Philippe SALTEL : A qui est-elle donnée ?

Réponse de Sylviane HENNEBICQ : A l'université.

Question de Marie MAZENOT : Ce DU donne-t-il le statut d'étudiant ?

Réponse de Jean-François REDON : Oui. Le dispositif qui existait précédemment est transformé en DU afin que les étudiants puissent bénéficier des bourses du CROUS.

Question de Jean-Gabriel VALAY : Ce DU est-il destiné à ceux qui n'ont pas pu entrer en IFSI et qui peuvent candidater à nouveau l'année d'après ?

Réponse de Sylviane HENNEBICQ : Cette formation s'adresse aux personnes qui n'ont pas été admises en IFSI sur Parcoursup, pour leur permettre de faire une année universitaire de mise à niveau.

Question de Delphine ALDEBERT-MORIN : Pourquoi en faire un DU alors qu'il ne s'agit pas d'un format classique de diplôme universitaire ? Pourquoi ne pas en faire un parcours ?

Réponse de Nicolas LESCA : Il ne s'agit pas d'une formation accréditée, on ne peut donc pas la créer sous la forme d'un parcours. Par ailleurs, il s'agit d'une demande expresse du ministère.

Question de Delphine ALDEBERT-MORIN : L'étudiant paye-t-il des droits d'inscription ?

Réponse de Nicolas LESCA : Oui, comme les autres étudiants : 170 €

Poursuite d'étude

Candidature via Parcoursup

- Filières sélectives
 - IFSI
 - IFMEM, DTS imagerie médicale
 - Appareillage et rééducation
 - Ergothérapie
 - BTS du secteur sanitaire et social
 - IFAS, IFAP
- Licence 1

Pas de doublement

Intervention de Jean-Gabriel VALAY : C'est assez bien reconnu étant donné le nombre d'heures de formation, et si l'on compare la dotation à celle versée par le ministère pour un étudiant de Licence.

Réponse Nicolas LESCA : Le ministère nous donne 1 600 € par étudiant au-dessus de la capacité d'accueil, 2 000 € est donc plutôt une belle dotation en effet.

Intervention de Jean-Gabriel VALAY : Il est préférable de communiquer sur le coût moyen d'un étudiant de Licence. Une licence, c'est 500 heures et à peu près 4 000 € de dotation par étudiant, ce qui fait 2 000 € les 250 heures. Pour ce DU, on a 2 000 € pour 200 heures.

Réponse de Sylviane HENNEBICQ : Oui, le but est de nous inciter à ouvrir cette formation.

Pilotage

- Responsable : José Labarère
- Co-responsable : Me Annick Bellanger
(cadre formateur responsable adjoint IFSI CHUGA)
- Conseil pédagogique
- Pérennisation 2020-2021 en vue de la création année propédeutique

Nicolas LESCA propose aux membres de la CFVU de valider la création du DU Rebonds.

Avec 28 voix favorables, la CFVU approuve à l'unanimité la création du DU Rebonds.

[Annexe 7a : Création DU Rebonds](#)

[Annexe 7b : Annexe financière DU Rebonds](#)

- **Règlements des études et modalités de contrôle des connaissances de 3 DU**

Jean-François REDON présente les règlements des études et les modalités de contrôle des connaissances de 3 DU.

Offre de formation non accréditée Création Règlement des Etudes Validé réglementairement et soumis au vote

IUT 2 :

- **DU Développer les compétences psychosociales (CPS)** : création validée par la CFVU du 4 juillet 2019
- **DU Égalité Femmes-Hommes** : évolution validée par la CFVU du 4 juillet 2019

UFR Médecine-Pharmacie :

- **DU Rebonds** (sous réserve de l'approbation de la création)

Nicolas LESCA propose aux membres de la CFVU de valider les règlements des études et les modalités de contrôle des connaissances des DU Rebonds et Développer les compétences psychosociales et le règlement des études du DU Égalité Femmes-Hommes.

Avec 28 voix favorables, la CFVU approuve à l'unanimité les règlements des études et les modalités de contrôle des connaissances des DU Rebonds et Développer les compétences psychosociales et le règlement des études du DU Égalité Femmes-Hommes.

[Annexe 7c : RDE DU CPS](#)

[Annexe 7d : MCC DU CPS](#)

[Annexe 7e : RDE DU Rebonds](#)

[Annexe 7f : MCC DU Rebonds](#)

[Annexe 7g : RDE DU Egalité Femmes-Hommes](#)

- **Modifications des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances de 2 DU**

Jean-François REDON présente les demandes de modifications des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances de 2 DU.

Offre de formation non accréditée Modification Règlement des études

IUGA:

DU Cartographie, Systèmes d'Information Géographique et analyse de données (C-SIGAD) :

- Modification des MCC :

pour les modules 1 à 4, les épreuves de contrôle continu (écrit ou oral) sont remplacées par une validation de l'assiduité.

- Modification de l'article 6 : Conditions de validation de la formation du RDE :

Le DU est décerné aux étudiants, qui ont assisté à l'ensemble des modules 1 à 4 et qui ont obtenu à la fois une note égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'écrit du module 5, plus une note égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'oral du module 5.

Question d'Emmy MARC : Les étudiants ont-ils tout de même droit à une ou deux absences ?

CUEF :

Diplôme supérieur d'aptitude à l'enseignement du français langue étrangère :

- conditions d'admission :

Mise en place d'un dossier de candidature avec lettre de motivation et CV (avant : entretiens)

Niveau requis : B2 au lieu du niveau B1 auparavant.

- assiduité aux enseignements : précisions apportées :

Au-delà de 25% d'absence, l'étudiant ne peut pas se présenter à l'examen et ne reçoit pas de diplôme.

- absence aux examens : en cas d'absence aux examens, sans justificatif, l'étudiant aura la note zéro

- ajout d'une session de rattrapage

- redoublement : autorisé sans conservation des notes

- conditions de validation de la formation : obtenir au moins 200 points sur 400 (les points sont désormais indiqués dans les MCC)

- augmentation tarif : 1970 € (dont 20€ frais dossier) (au lieu de 1830 € auparavant). Nouveau tarif déjà voté CA.

Question de Pierre GILLOIS : A quoi est due l'augmentation du tarif ?

Réponse de Jean-François REDON : Le modèle économique du CUEF est basé uniquement sur des ressources propres.

Question de Marie MAZENOT : Comment justifient-ils l'augmentation ?

Réponse de Jean-François REDON : Ce changement de tarif est donné ici à titre informatif puisqu'il a déjà été approuvé par le CA.

Nicolas LESCA propose aux membres de la CFVU de valider les modifications des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances des DU Cartographie, systèmes d'information géographique et analyse de données (DU C-SIGAD) et Diplôme supérieur d'aptitude à l'enseignement du français langue étrangère (DU DSA).

Avec 15 voix favorables, 2 voix défavorables et 11 abstentions, la CFVU approuve à la majorité les modifications des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances des DU Cartographie, systèmes d'information géographique et analyse de données (DU C-SIGAD) et Diplôme supérieur d'aptitude à l'enseignement du français langue étrangère (DU DSA).

[Annexe 7h : RDE DU C-SIGAD](#)

[Annexe 7i : MCC DU C-SIGAD](#)

[Annexe 7j : RDE DU DSA](#)

[Annexe 7k : MCC DU DSA](#)

[Annexe 7l : Annexe financière DU DSA](#)

4. Questions diverses

Néant

La séance est levée à 18h15.

Annexe 1a : Relevé de conclusions du 19 septembre 2019

Annexe 1b : Relevé de conclusions du 17 octobre 2019

Annexe 2 : Tableau des capacités d'accueil L1

Annexe 3 : Tableau des capacités d'accueil M1

Annexe 4 : Tableau des capacités d'accueil M2

Annexe 5 : Changement intitulé parcours

Annexe 6 : Tableau de synthèse RDE/MCC LP IUT Valence

Annexe 7a : Création DU Rebonds

Annexe 7b : Annexe financière DU Rebonds

Annexe 7c : RDE DU CPS

Annexe 7d : MCC DU CPS

Annexe 7e : RDE DU Rebonds

Annexe 7f : MCC DU Rebonds

Annexe 7g : RDE DU Egalité Femmes-Hommes

Annexe 7h : RDE DU C-SIGAD

Annexe 7i : MCC DU C-SIGAD

Annexe 7j : RDE DU DSA

Annexe 7k : MCC DU DSA

Annexe 7l : Annexe financière DU DSA

ANNEXE 1

Les relevés de conclusions des séances du 19 septembre 2019 et du 17 octobre 2019 sont disponibles sur le site intranet

ANNEXE 2

Parcoursup				Rappel	Inscrits	Rappel	Inscrits	Retour Composantes	Proposition de	Argumentaire en terme de ressources si modification	
Domaines	Composantes	Sites	Parcours L1 (selectifs + non selectifs)	2018 -2019	2018 -2019	2019 -2020	2019 -2020	2020-2021	2020-2021	2020-2021	
				capacité d'accueil		capacité d'accueil		Capacité d'Accueil	modification		
STS	Totaux		18 parcours dont 6 sélectifs (*)	3376	3165	3418	2944	3235	-183		
	STAPS		2 parcours non sélectifs	858	852	858	751	790	-68		
		Grenoble	SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITES PHYSICO	601	618	601	524	550	-51	L'établissement n'est pas en capacité d'apporter des réponses pérennes en termes de salles pour faire face à la très grosse augmentation des capacités d'accueil de STAPS depuis 2016. STAPS souhaite continuer à accueillir l'ensemble des candidats du secteur mais mieux maîtriser le flux entrant de candidats hors secteur. Or chaque année, depuis le début de Parcoursup, la capacité d'accueil permet de faire une proposition à tous les candidats du secteur dès l'ouverture de la campagne Parcoursup, et appelle beaucoup de candidats hors secteur sur la fin de la période. Réduire les capacités d'accueil permettrait de continuer à faire une proposition à tous les candidats du secteur et maîtriser le flux de candidats hors secteur admis pour maintenir la promotion à un niveau absorbable par les équipes pédagogiques dans les locaux à leur disposition.	
		Valence	SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITES PHYSICO	257	234	257	227	240	-17		
		DLST		12 parcours dont 6 sélectifs (*)	1213	942	1255	897	1140	-115	
		Grenoble	CHIMIE ET BIOCHIMIE	190	162	190	130	160	-30	Les capacités d'accueil proposées sur Parcoursup, pour les parcours portés par le DLST, sont déterminées à partir du nombre maximal d'étudiants qui peuvent être acceptés par parcours (contraintes en termes de moyens humains et de locaux d'enseignement), dont nous déduisons - au vu de l'expérience des années précédentes - le nombre d'étudiants qui pourraient s'inscrire par d'autres voies (redoublants, étudiants étrangers admis via l'un des dispositifs dédiés). Après deux années de fonctionnement de cette plateforme d'inscription, le DLST désire revoir à la baisse les capacités d'accueil de 4 parcours : Chimie et Biochimie, Informatique, Mathématiques et Applications, Physique, Chimie, Mécanique, Mathématiques, et Sciences pour l'Ingénieur. En effet, lors de la rentrée 2019, nous avons été confrontés à une hausse importante des effectifs, en particulier dans les parcours cités, avec pour conséquence des groupes de TD "surbookés" (jusqu'à 115 %). A cela, trois raisons : - plus d'étudiants inscrits via Parcoursup (même si les chiffres restent, pour la majorité des parcours, inférieurs aux capacités d'accueil maximale annoncées) ; - un plus grand nombre d'inscrits via les dispositifs autres que Parcoursup, lié à une hausse du taux de redoublants qui se réinscrivent et à un meilleur taux d'inscription parmi les étudiants acceptés par la commission d'admission de la LST (alors que le nombre des admis était quasi stable) ; - une pénurie de locaux (problème récurrent depuis 8 ans, mais qui s'est aggravé cette année en raison des nombreux travaux à l'UGA) et d'enseignants (en raison du Plan de Retour à l'Equilibre de l'UGA, plusieurs emplois d'enseignants ont été gelés dans les composantes scientifiques), qui nous empêche de créer suffisamment de groupes de TD supplémentaires. La demande du DLST consiste à faire passer les capacités d'accueil des parcours CeB, IMA, PCMM et SPI de respectivement 190 à 160, 255 à 225, 175 à 150, et 130 à 100. Elle ne devrait avoir aucune conséquence sur le nombre d'admis par rapport à 2019 (les capacités d'accueil proposées restent supérieures aux admissions constatées ces dernières années), mais permettrait d'éviter une éventuelle explosion des admissions via Parcoursup, que le DLST ne pourrait en aucune façon assumer.	
		Grenoble	CHIMIE ET BIOCHIMIE INTERNATIONAL *	16	32	32	26	32	0		
		Grenoble	INFORMATIQUE, MATHEMATIQUES ET APPLICATIONS	255	158	255	168	225	-30		
		Grenoble	INFORMATIQUE, MATHEMATIQUES ET APPLICATIONS	32	32	32	11	32	0		
		Grenoble	SCIENCES POUR L'INGENIEUR	130	90	130	72	100	-30		
		Grenoble	PHYSIQUE - CHIMIE - MECANIQUE - MATHEMATIQUES	175	88	175	114	150	-25		
		Grenoble	PHYSIQUE - CHIMIE - MECANIQUE - MATHEMATIQUES	16	16	32	25	32	0		
		Grenoble	SCIENCES DE LA TERRE	55	47	55	45	55	0		
		Grenoble	SCIENCES DE LA VIE	280	271	280	250	280	0		
		Grenoble	SCIENCES DE LA VIE INTERNATIONAL *	32	32	32	33	32	0		
		Grenoble	SCIENCES ET DESIGN *	16	4	10	8	10	0		
		Grenoble	PHYSIQUE ET MUSICOLOGIE *	16	10	32	15	32	0		
		DSDA		3 parcours non sélectifs	205	181	205	159	205	0	
		Valence	CHIMIE-BIOLOGIE (VALENCE)	85	86	85	73	85	0		
		Valence	INFORMATIQUE, MATHEMATIQUES ET APPLICATIONS	65	56	65	43	65	0		
	Valence	PHYSIQUE - CHIMIE - MECANIQUE - MATHEMATIQUES	55	39	55	43	55	0			
	Santé		1 parcours non sélectif	1100	1190	1100	1137	1100	0		
	Grenoble	PACES	1100	1190	1100	1137	1100	0			
DEG	Totaux		11 parcours dont 7 sélectifs (*)	1627	1661	1705	1422	1705	0		
	Droit	Total	6 parcours dont 4 sélectifs (*)	1023	950	1023	835	1023	0		
		Grenoble	DROIT	613	589	613	532	613	0		
		Grenoble	DROIT-LANGUES OPTION DROIT ADMINISTRATION	36	33	36	21	36	0		
		Grenoble	DROIT-LANGUES OPTION JURISTES TRILINGUES D	36	33	36	24	36	0		
		Grenoble	FRANCO-ALLEMAND *	10	10	10	7	10	0		
		Valence	DROIT (VALENCE)	293	251	293	236	293	0		
		Valence	DOUBLE LICENCE DROIT / ECONOMIE ET GESTION	35	34	35	15	35	0		
		FEG	Total	4 parcours dont 2 sélectifs (*)	604	711	682	587	682	0	
		Grenoble	ECONOMIE ET GESTION	472	588	550	483	550	0		
		Grenoble	ECONOMIE-GESTION-LANGUES *	35	33	35	14	35	0		
		Valence	ECONOMIE ET GESTION (VALENCE)	72	72	72	76	72	0		
	Valence	ECONOMIE-GESTION-LANGUES (VALENCE) *	25	18	25	14	25	0			
SHS	Totaux		12 parcours non sélectifs	1825	1429	1835	1479	1794	-41		
	SHS	Total	4 parcours non sélectifs	897	841	897	842	897	0		
		Grenoble	MIASHS	100	91	100	86	100	0		
		Grenoble	PSYCHOLOGIE	404	406	404	397	404	0		
		Grenoble	SCIENCES DE L'EDUCATION	208	201	208	201	208	0		
		Grenoble	SOCIOLOGIE	185	143	185	158	185	0		
		ARSH	Total	7 parcours non sélectifs	695	453	705	451	705	0	
		Grenoble	HISTOIRE	260	154	260	162	260	0		
		Grenoble	HISTOIRE DE L'ART ET ARCHEOLOGIE	130	77	130	67	130	0		
		Grenoble	MUSICOLOGIE	75	48	75	52	75	0		
		Grenoble	DOUBLE LICENCE PHILOSOPHIE / LETTRES MODERNES	25	27	25	8	25	0		
		Grenoble	DOUBLE LICENCE PHILOSOPHIE / LETTRES CLASSIQUES			10	2	10	0		

Parcoursup				Rappel	Inscrits Parcoursup	Rappel	Inscrits Parcoursup	Retour Composantes Capacité d'Accueil	Proposition de modification	Argumentaire en terme de ressources si modification
Domaines	Composantes	Sites	Parcours L1 (selectifs + non selectifs)	2018 -2019 capacité d'accueil	2018 -2019	2019 -2020 capacité d'accueil	2019 -2020	2020-2021	2020-2021	2020-2021
		Grenoble	PHILOSOPHIE	95	36	85	40	85	0	
		Grenoble	SCIENCES HUMAINES APPLIQUEES	110	111	120	120	120	0	
	IUGA	Total	1 parcours non sélectif	233	135	233	186	192	-41	
		Grenoble	GEOGRAPHIE ET AMENAGEMENT	233	135	233	186	192	-41	- Baisse déjà demandée par le passé - Capacité actuelle incohérente avec moyens (humains + financiers) vue spécificité offre de formation (dès la L1 : TD, TP, visites de terrain, travail en salle informatique, etc.) - Création 6ème groupe de TD avant l'été. Sur la base des effectifs inscrits aujourd'hui nous aurions dû en créer un 7ème mais pas de vacataire, cours déjà commencés, etc. - Constat d'une dégradation des conditions d'enseignement, pour étudiants + enseignants. - Un 7ème groupe sera créé au 2nd semestre mais question : qui assurera enseignements ? - Bilan de rentrée très difficile (absence 2 ETP service scolarité) - Nous ne pouvons imaginer un fonctionnement à 233 : c'est suffisamment difficile en deça de la capacité d'accueil officielle (qui est toujours aussi théorique = nombre de places dans l'amphi du bâtiment Géographie). - Demande révision à la baisse, 192 étudiants (= 6 groupes * 32 étudiants/groupe).
ALL	Totaux		33 parcours non sélectifs dont 4 sélectifs (*)	1475	1244	1444	1221	1454	10	
	LE	Total	26 parcours non sélectifs dont 4 sélectifs (*)	993	891	993	884	1003	10	
	LEA	Grenoble	ANGLAIS-ALLEMAND	30	25	30	31	30	0	
		Grenoble	ANGLAIS-ALLEMAND DEBUTANT	20	18	20	14	20	0	
		Grenoble	ANGLAIS-ARABE	15	19	15	12	15	0	
		Grenoble	ANGLAIS-ARABE DEBUTANT	40	36	40	33	40	0	
		Grenoble	ANGLAIS-CHINOIS	15	10	15	12	15	0	
		Grenoble	ANGLAIS-CHINOIS DEBUTANT	30	36	30	34	30	0	
		Grenoble	ANGLAIS-ESPAGNOL	160	163	160	161	160	0	
		Grenoble	ANGLAIS-ITALIEN	65	51	65	62	65	0	
		Grenoble	ANGLAIS-JAPONAIS	15	18	15	10	15	0	
		Grenoble	ANGLAIS-JAPONAIS DEBUTANT	80	104	80	115	80	0	
		Grenoble	ANGLAIS-RUSSE	15	10	15	13	15	0	
		Grenoble	ANGLAIS-RUSSE DEBUTANT	25	21	25	28	25	0	
	LLCER	Grenoble	ALLEMAND	30	2	30	5	30	0	
		Grenoble	ALLEMAND DEBUTANT	15	7	15	8	15	0	
		Grenoble	ANGLAIS	130	132	130	119	130	0	
		Grenoble	DOUBLE LICENCE ANGLAIS-ALLEMAND *	12	4	12	11	12	0	
		Grenoble	DOUBLE LICENCE ANGLAIS-ESPAGNOL *	20	15	20	16	20	0	
		Grenoble	DOUBLE LICENCE ANGLAIS-ITALIEN *	10	3	10	6	10	0	
		Grenoble	DOUBLE LICENCE ANGLAIS-RUSSE *	10	3	10	2	10	0	
		Grenoble	ESPAGNOL	50	50	50	42	50	0	
		Grenoble	ITALIEN	30	23	30	25	30	0	
		Grenoble	RUSSE	30	10	30	1	30	0	
		Grenoble	RUSSE DEBUTANT	20	12	20	7	20	0	
	LEA	Valence	ANGLAIS-ALLEMAND (VALENCE)	15	10	15	11	15	0	
		Valence	ANGLAIS-ESPAGNOL (VALENCE)	60	53	60	56	70	10	Les forces enseignantes disponibles à Valence ouvrent la possibilité d'accueillir davantage d'étudiants en L1 LEA anglais-espagnol. L'impact ne portera concrètement que sur une augmentation du nombre d'heures d'enseignement en espagnol en L1, les moyens actuellement mis en œuvre en anglais et en sciences sociales permettant d'absorber cette hausse. Par la suite, les prévisions de passage en L2 et L3 n'impliqueront pas non plus d'ouverture de groupe de TD supplémentaire (que ce soit en anglais, en espagnol ou en sciences sociales), les groupes déjà existants disposant d'une marge d'accueil suffisante.
	LLCER	Valence	ANGLAIS (VALENCE)	51	56	51	50	51	0	
	LLASIC	Total	7 parcours non sélectifs	482	353	451	337	451	0	
		Grenoble	ARTS DU SPECTACLE	124	111	124	101	124	0	
		Valence	ARTS DU SPECTACLE / LETTRES MODERNES (VALENCE)	40	32	40	34	40	0	
		Grenoble	DOUBLE LICENCE LETTRES MODERNES / HISTOIRE	42	21	42	17	42	0	
		Grenoble	DOUBLE LICENCE LETTRES CLASSIQUES / HISTOIRE	151	94	120	95	120	0	
		Valence	LETTRES MODERNES	45	33	45	34	45	0	
		Grenoble	LETTRES	80	62	80	56	80	0	
UGA	Totaux		74 parcours (dont 57 non sélectifs)	8303	7499	8402	7066	8188	-214	

ANNEXE 3

Admission M1				Données 2018/2019		Données 2019/2020		Données 2020/2021						
				Capacité Accueil 2018/2019 Hors Redoublants	IA 2018/2019 TOTAL	Capacité Accueil 2019/2020 Hors Redoublants	IA 2019/2020 TOTAL	Capacité Accueil 2020/2021 Hors redoublants	Modalités de recrutement (utiliser menu déroulant pour renseigner)	Date de début campagne (format jj/mm/aa)	Date de fin campagne (format jj/mm/aa)	Evolution des capacités d'accueil (2019-20/2020- 2021)	Commentaires (argument(s) si capacité d'accueil modifiée)	
Domaines	Composantes	Mentions M1	Parcours M1											
ALL	Lettres	50	30 parcours	640	632	632	486	642				10		
	LE	2 mentions	9 parcours	183	183	183	116	193				10		
	LEA			69	69	69	64	69	Dossier	13/04/2020	15/05/2020	0		
				Coopération internationale et communication multilingue	22	25	22	22	22	Dossier	13/04/2020	15/05/2020	0	
				Négociateur trilingue en commerce international	25	21	25	24	25	Dossier	13/04/2020	15/05/2020	0	
				Traduction spécialisée multilingue	22	20	22	18	22	Dossier	13/04/2020	15/05/2020	0	
		LLCER			114	60	114	52	124	Dossier	12/04/2020	24/05/2020	10	
				Anglais-Allemand				2	10	Dossier	12/04/20	24/05/20	10	Création nouveau parcours
				Etudes anglophones	40	29	40	23	40	Dossier	12/04/20	24/05/20	0	
				Etudes germaniques	10	3	10	5	10	Dossier	12/04/20	24/05/20	0	
				Etudes hispaniques	35	10	35	13	35	Dossier	12/04/20	24/05/20	0	
				Etudes italiennes - Etudes françaises	14	10	14	3	14	Dossier	12/04/20	24/05/20	0	
				Etudes russes	15	8	15	6	15	Dossier	12/04/20	24/05/20	0	
		LLASIC	6 mentions	21 parcours	457	354	449	370	449				0	
			Arts, lettres, civilisation		90	62	90	54	90	Dossier et concours	19/03/2020	18/06/2020	0	
				Comparatisme, imaginaire, socio anthropologie	30	17	30	15	30	Dossier	19/03/2020	15/06/2020	0	
				Diffusion de la culture	15	12	15	12	15	Concours	15/04/2020	18/06/2020	0	
				Littérature : Critique et création	30	27	30	24	30	Dossier	19/03/2020	15/06/2020	0	
				Sciences de l'antiquité	15	6	15	3	15	Dossier	19/03/2020	15/06/2020	0	
			Création artistique		80	52	70	44	70	Dossier	20/04/2020	10/06/2020	0	
				Arts de la scène	35	19	30	20	30	Dossier	20/04/2020	10/06/2020	0	
				Etudes cinématographiques	45	33	40	24	40	Dossier	20/04/2020	10/06/2020	0	
			Didactique des langues		65	50	67	58	67	Dossier	21/04/2020	15/06/2020	0	
				Français langue étrangère et seconde - Curitiba	45	4		3	5	Dossier	21/04/2020	15/06/2020	5	
				Français langue étrangère et seconde		33	45	36	40	Dossier	21/04/2020	15/06/2020	-5	
				Didactique des langues et ingénierie pédagogique numérique - Curitiba	20	0	2	1	2	Dossier	21/04/2020	15/06/2020	0	
				Didactique des langues et ingénierie pédagogique numérique		13	20	18	20	Dossier	21/04/2020	15/06/2020	0	
				Français langue étrangère et seconde - EAD				136					0	
			Information-Communication		137	156	137	149	137	Concours	14/04/2020	06/05/2020	0	
				Audiovisuel et médias numériques	24	30	24	25	24	Concours	14/04/2020	06/05/2020	0	
				Communication d'entreprise	24	30	24	25	24	Concours	14/04/2020	06/05/2020	0	
				Communication et Management à l'international (CMI)	20	18	20	24	20	Concours	14/04/2020	06/05/2020	0	
				Information-communication publique et médias	24	27	24	32	24	Concours	14/04/2020	06/05/2020	0	
			Communication politique et institutionnelle	25	31	25	25	25	Concours	recrutement IEP	recrutement IEP	0		
			Communication et culture scientifiques et techniques	20	20	20	18	20	Concours	14/04/2020	06/05/2020	0		
		Journalisme	Journalisme	30	0	30	29	30	Concours	recrutement IEP	recrutement IEP	0		
		Sciences du langage		55	34	55	36	55	Dossier	21/04/2020	19/06/2020	0		
			Industries de la langue	20	17	20	17	20	Dossier	21/04/2020	19/06/2020	0		
			Linguistique	20	10	20	13	20	Dossier	21/04/2020	05/06/2020	0		
			Médiations langagière et culturelle : en contexte de surdité ou en situation de conflits	15	7	15	6	15	Dossier	21/04/2020	05/06/2020	0		
DEG	DEG	13 mentions	17 parcours	660	556	620	534	605				-15		
	FEG	3 mentions	3 parcours	187	158	175	150	175				0		
			Economie de l'environnement, de l'énergie et des transports	30	24	30	19	30	Dossier	02/03/2020 11/05/2020	20/03/2020 29/05/2020	0		
			Economie des organisations	112	94	100	98	100	Dossier et entretien	02/03/2020 11/05/2020	27/03/2020 29/05/2020	0		
			Economie du développement	45	40	45	33	45	Dossier	15/04/2020 15/05/2020	20/05/2020 18/06/2020	0		
	IAE	10 mentions	14 parcours	473	398	445	384	430				-15		
		Comptabilité, contrôle, audit	50	32	50	34	50	Dossier et entretien	20/04/2020	19/06/2020	0			

Admission M1				Capacité Accueil 2018/2019 Hors Redoublants	IA 2018/2019 TOTAL	Capacité Accueil 2019/2020 Hors Redoublants	IA 2019/2020 TOTAL	Capacité Accueil 2020/2021 Hors redoublants	Modalités de recrutement (utiliser menu déroulant pour renseigner)	Date de début campagne (format jj/mm/aa)	Date de fin campagne (format jj/mm/aa)	Evolution des capacités d'accueil (2019-20/2020- 2021)	Commentaires (argument(s) si capacité d'accueil modifiée)
Domaines	Composantes	Mentions M1	Parcours M1										
			Comptabilité, contrôle, audit (Grenoble)		26		28		Dossier et entretien	20/04/2020	19/06/2020		
			Comptabilité, contrôle, audit (Valence)		6		6		Dossier et entretien	20/04/2020	19/06/2020		
			Contrôle de gestion et audit organisationnel	45	43	45	35	45	Dossier et entretien	20/04/2020	19/06/2020	0	
			Contrôle de gestion et audit organisationnel (Grenoble)		39		30		Dossier et entretien	20/04/2020	19/06/2020		
			Contrôle de gestion et audit organisationnel (Valence)		4		5		Dossier et entretien	20/04/2020	19/06/2020		
			Entrepreneuriat et management de projets	20	22	20	20	20	Dossier et entretien	20/04/2020	19/06/2020	0	
			Entrepreneuriat et management de projets										
			Finance	60	53	60	57	60	Dossier et entretien	20/04/2020	19/06/2020	0	
			Finance (Grenoble)		37		36		Dossier et entretien	20/04/2020	19/06/2020		
			Finance (Valence)		16		21		Dossier et entretien	20/04/2020	19/06/2020		
			Gestion de production, logistique, achats	55	48	55	50	40	Dossier et entretien	20/04/2020	19/06/2020	-15	Faute de ressources suffisantes pour assurer la direction, les enseignements et le suivi des stages, il a été décidé de fermer le programme de DESMA en formation initiale à la rentrée prochaine. En conséquence, il y aura 30 places de moins proposées en M2. De ce fait, afin d'assurer la poursuite d'études des étudiants de M1 en M2, il nous semble cohérent de réduire la capacité d'accueil du M1 à 40 places.
			Gestion des ressources humaines	28	38	30	29	30	Dossier et entretien	20/04/2020	19/06/2020	0	
			Management de l'innovation	25	25	25	23	25	Dossier et entretien	20/04/2020	19/06/2020	0	
			Management des systèmes d'information	40	39	40	40	40	Dossier et entretien	20/04/2020	19/06/2020	0	
			Management des systèmes d'information										

Admission M1				Capacité Accueil 2018/2019 Hors Redoublants	IA 2018/2019 TOTAL	Capacité Accueil 2019/2020 Hors Redoublants	IA 2019/2020 TOTAL	Capacité Accueil 2020/20201 Hors redoublants	Modalités de recrutement (utiliser menu déroulant pour renseigner)	Date de début campagne (format jj/mm/aa)	Date de fin campagne (format jj/mm/aa)	Evolution des capacités d'accueil (2019-20/2020- 2021)	Commentaires (argument(s) si capacité d'accueil modifiée)
Domaines	Composantes	Mentions M1	Parcours M1										
		Management et administration des entreprises	Management et administration des entreprises FC	25	5	25	1	25	Dossier et entretien	20/04/2020	19/06/2020	0	
		Marketing, Vente		125	93	95	95	95	Dossier	20/04/2020	19/06/2020	0	
			Marketing vente (Grenoble)		67		68		Dossier	20/04/2020	19/06/2020		
			Marketing vente (Valence)		26		27		Dossier	20/04/2020	19/06/2020		
SHS	SHS	10 mentions	30 parcours	822	558	792	533	762				-30	
	ARSH	3 mentions	5 parcours	200	113	200	75	200				0	
		Histoire	Histoire	90	59	90	40	90	Dossier	20/04/2020	01/06/2020	0	
		Histoire de l'art	Histoire de l'art	60	31	60	19	60	Dossier	20/04/2020	01/06/2020	0	
		Philosophie		50	23	50	16	50	Dossier	20/04/2020	01/06/2020	0	
			Philosophie ancienne et sciences de l'antiquité	10	2	10	1	10	Dossier	20/04/2020	01/06/2020	0	
			Philosophie pratique	30	17	30	13	30	Dossier	20/04/2020	01/06/2020	0	
			Philosophie des sciences	10	4	10	2	10	Dossier	20/04/2020	01/06/2020	0	
	IUGA	2 mentions	7 parcours	211	158	211	178	201				-10	
		Géographie, aménagement, environnement, développement		106	69	106	90	106	Dossier	10/02/2020	19/06/2020	0	
			GEOgraphie Information			32	31	32	Dossier	10/02/2020	19/06/2020	0	
			interface Durabilité										
			EnvironnementS (GEOIDES)										
			Ingénierie du développement territorial et de la transition (IDT2)			32	23	32	Dossier	10/02/2020	19/06/2020	0	
			Innovation et territoire (ITER)			20	18	20	Dossier	10/02/2020	19/06/2020	0	
			Maîtrise d'Ouvrage du Bâti (MOBat)			22	18	22	Dossier	10/02/2020	19/06/2020	0	
		Urbanisme et aménagement		105	89	105	88	95	Dossier et entretien	10/02/2020	19/06/2020	-10	Nous demandons une diminution de l'effectif de 10, étant donné que le chiffre de 105 intégrait un Master 1 "formation continue" dans lequel il y avait 10 étudiants. Ce Master 1 est fermé depuis 2 ans. La capacité de 105 n'est pas tenable en terme de moyens humains.
			Design urbain	23	20	23	22	20	Dossier et entretien	10/02/2020	19/06/2020	-3	
			Urbanisme et coopération internationale (UCI)	28	23	28	18	25	Dossier et entretien	10/02/2020	19/06/2020	-3	
			Urbanisme et projet urbain (UPU)	54	46	54	48	50	Dossier et entretien	10/02/2020	19/06/2020	-4	
SHS	SHS	5 mentions	18 parcours	411	287	381	280	361				-20	
		Mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines		75	65	75	50	65	Dossier et entretien	10/02/2020	19/06/2020	-10	
			Chargé d'études économiques et statistiques (C2ES)	20	15	20	10	20	Dossier et entretien	02/03/2020 08/04/2020	27/03/2020 08/05/20	0	
			Double compétence : informatique et sciences sociales (DCISS)	20	19	20	12	20	Dossier	23/03/2020	19/06/2020	0	
			Statistique et Sciences de Données (SSD)	20	16	20	16	10	Dossier	11/02/2020	13/03/2020	-10	Les responsables du M1 SSD souhaitent que la capacité totale d'accueil en SSD (sur les deux UFR IM2AG et SHS) ne dépassent pas 24 étudiants. Cette année nous avons un pic à 35 étudiants en M1 et 35 en M2. Cela commence à être vraiment trop pour l'organisation des projets tutorés, des TP et des cours mutualisées entre mentions du master MIASHS;
			Web, Informatique et connaissances (WIC)	15	15	15	12	15	Dossier	10/02/2020	19/06/2020	0	
		Métiers du livre et de l'édition		80	63	80	46	80	Dossier	13/04/2020	12/06/2020	0	
			Métiers des bibliothèques		14		11		Dossier	13/04/2020	12/06/2020		
			Métiers de l'édition		45		30		Dossier	13/04/2020	12/06/2020		
			Métiers de l'information et de la documentation		4		5		Dossier	13/04/2020	12/06/2020		
		Psychologie		156	104	126	140	126	Dossier et entretien	23/03/2020	22/05/2020	0	
			Psychocriminologie		17		22		Dossier	23/03/2020	22/05/2020		
			Psychologie clinique - Santé		18		26		Dossier	23/03/2020	22/05/2020		
			Neuropsychologie de l'enfant		10		19		Dossier	23/03/2020	22/05/2020		
			Neuropsychologie et neurosciences cliniques		13		21		Dossier	23/03/2020	22/05/2020		
			Psychologie du travail et ergonomie		16		17		Dossier et entretien	23/03/2020	22/05/2020		
			Pratiques thérapeutiques		11		20		Dossier	23/03/2020	22/05/2020		
			Recherche en psychologie		19		15		Dossier	23/03/2020	22/05/2020		
		Sciences de l'éducation		25	10	25	7	25	Dossier	13/04/2020	12/06/2020	0	
			Ingénierie de la formation professionnelle : apprentissages, travail et compétences		10		7		Dossier	13/04/2020	12/06/2020		
		Sciences sociales		75	45	75	37	65	Dossier et entretien	02/03/2020	29/05/2020	-10	
			Evaluation et management des politiques sociales (EMPS)		14		13	25	Dossier et entretien	02/03/2020 11/05/2020	20/03/2020 29/05/2020		
			Sociologie de l'innovation et recompositions sociales (SIRS)		15		8	20	Dossier	02/03/2020	29/05/2020		
			Vieillesse, sociétés, technologies (VST)		16		16	20	Dossier	02/03/2020	29/05/2020		
STS	STS	16 mentions	43 parcours	1309	909	1269	1083	1267				-2	

Admission M1				Capacité Accueil 2018/2019 Hors Redoublants	IA 2018/2019 TOTAL	Capacité Accueil 2019/2020 Hors Redoublants	IA 2019/2020 TOTAL	Capacité Accueil 2020/2021 Hors redoublants	Modalités de recrutement (utiliser menu déroulant pour renseigner)	Date de début campagne (format jj/mm/aa)	Date de fin campagne (format jj/mm/aa)	Evolution des capacités d'accueil (2019-20/2020- 2021)	Commentaires (argument(s) si capacité d'accueil modifiée)
Domaines	Composantes	Mentions M1	Parcours M1										
CHIMIE BIOLOGIE	4 mentions		8 parcours	232	214	236	215	236				0	
		Biodiversité, écologie, évolution	Biodiversité, écologie, évolution	32	30	32	32	32	Dossier et entretien	01/03/2020	31/05/2020	0	
		Biologie		76	71	80	66	80	Dossier et entretien	01/03/2020	31/05/2020	0	
			Molecular and Cellular Biology		64	70	54	70	Dossier et entretien	01/03/2020	31/05/2020	0	
			PLANTA International (PLANT-Int)		7	10	12	10	Dossier et entretien	01/03/2020	31/05/2020	0	
		Chimie	Chimie	50	50	50	49	50	Dossier et entretien	01/03/2020	31/05/2020	0	
		Génie des procédés et des bio-procédés		74	63	74	68	74	Dossier et entretien	01/03/2020	31/05/2020	0	
			Fluides, transferts et procédés avancés	12	12	12	14	12	Dossier et entretien	01/03/2020	31/05/2020	0	
			Génie des procédés pour la formulation	18	18	18	17	18	Dossier et entretien	01/03/2020	31/05/2020	0	
			Génie des procédés pour l'énergie	24	14	24	16	24	Dossier et entretien	01/03/2020	31/05/2020	0	
		Génie des procédés pour l'environnement	20	19	20	21	20	Dossier et entretien	01/03/2020	31/05/2020	0		

Admission M1				Capacité Accueil 2018/2019 Hors Redoublants	IA 2018/2019 TOTAL	Capacité Accueil 2019/2020 Hors Redoublants	IA 2019/2020 TOTAL	Capacité Accueil 2020/2021 Hors redoublants	Modalités de recrutement (utiliser menu déroulant pour renseigner)	Date de début campagne (format jj/mm/aa)	Date de fin campagne (format jj/mm/aa)	Evolution des capacités d'accueil (2019-20/2020- 2021)	Commentaires (argument(s) si capacité d'accueil modifiée)	
Domaines	Composantes	Mentions M1	Parcours M1											
	IM²AG	3 mentions	6 parcours	285	187	251	201	249	Dossier			-2		
		Informatique		114	78	102	74	102	Dossier	10/02/2020	12/06/2020	0		
			Informatique classique parcours Master of Science in Informatics at Grenoble - PI				80	55	80	Dossier	10/02/2020	12/06/2020	0	
						22	19	22	Dossier	20/01/2020	12/06/2020	0		
		Mathématiques et applications		95	44	89	71	87	Dossier			-2		
			Mathématiques Générales	51	32	51	35	51	Dossier	10/02/2020	12/06/2020	0		
			Statistique et Sciences de Données (SSD)	32	12	16	16	14	Dossier	01/05/2020	29/05/2020	-2	Les responsables du M1 SSD souhaitent que la capacité totale d'accueil en SSD (sur les deux UFR IM2AG et SHS) ne dépassent pas 24 étudiants. Nous ne connaissons pas à l'avance la répartition entre les deux UFR .	
		Industrial and applied maths 1ère année	12		22	20	22	Dossier	20/01/2020	12/06/2020	0			
		Methodes informatiques appliquées à la gestion des entreprises (MIAGE)	Methodes informatiques appliquées à la gestion des entreprises (MIAGE)	76	65	60	56	60	Dossier	20/04/2020	12/06/2020	0		
	SANTÉ	1 mention	4 parcours	199	13	199	205	199					0	
		Ingénierie de la santé		199	13	199	205	199	Dossier et entretien	18/03/2020	06/05/2020	0		
			Méthodes et technologies de la santé	30	28	30	33	30	Dossier et entretien	18/03/2020	06/05/2020	0		
			Sciences et management des biotechnologies	54	43	54	54	54	Dossier et entretien	18/03/2020	06/05/2020	0		
			Sciences et ingénierie du médicament	35	29	35	29	35	Dossier et entretien	18/03/2020	06/05/2020	0		
		Double cursus santé 1ere année	80		80	89	80					0	Parcours de master uniquement ouvert aux étudiants de cursus santé (méd/kiné/maieutique/pharma)	
	PHITEM	7 mentions	20 parcours	458	365	448	368	448					0	
		Electronique, énergie électrique, automatique		40	53	48	63	48	Dossier	01/03/2020	14/06/2020	0		
			Systèmes d'Energie Electrique	16	18	16	22	16	Dossier	01/03/2020	14/06/2020	0		
			Système Electronique	24	35	32	41	32	Dossier	01/03/2020	14/06/2020	0		
		Génie civil		96	72	88	76	88	Dossier	10/02/2020	14/06/2020	0		
			Génie civil	72	69	64	73	64	Dossier	02/03/2020	30/04/2020	0		
			Génie civil Applied Mechanics - parcours international	24	3	24	3	24	Dossier	10/02/2020	14/06/2020	0		
		Ingénierie nucléaire	Ingénierie nucléaire	40	28	40	32	40	Dossier	10/02/2020	14/06/2020	0		
		Mécanique		88	59	72	52	72	Dossier	10/02/2020	14/06/2020	0		
			applied mechanics parcours international	24	11	24	9	24	Dossier	10/02/2020	14/06/2020	0		
			Génie Mécanique			24	27	24	Dossier	10/02/2020	14/06/2020	0		
			Simulation en Instrumentation et Mécanique	64	48	24	16	24	Dossier	10/02/2020	14/06/2020	0		
Nanosciences et nanotechnologies			60	43	56	38	56	Dossier	10/02/2020	14/06/2020	0			
		Nano-chemistry PI	20	10	16	16	16	Dossier	10/02/2020	14/06/2020	0			
		Nano-biosciences PI	12	9	12	4	12	Dossier	10/02/2020	14/06/2020	0			
		Nano-physics PI	20	18	20	16	20	Dossier	10/02/2020	14/06/2020	0			
		Research Intensive track PI	8	6	8	2	8	Dossier	10/02/2020	14/06/2020	0			
Physique			50	55	60	46	60	Dossier	16/03/2020	14/06/2020	0			
		Recherche et Innovation	50	19	20	11	20	Dossier	16/03/2020	14/06/2020	0			
		Recherche Fondamentale		36	40	35	40	Dossier	16/03/2020	14/06/2020	0			
Sciences de la terre et des planètes, environnement		84	55	84	61	84	Dossier	10/02/2020	14/06/2020	0				
	Atmosphère-Climat-Surfaces Continental	18	14	18	15	18	Dossier	10/02/2020	14/06/2020	0				
	Géodynamique	8	5	8	6	8	Dossier	10/02/2020	14/06/2020	0				
	Géophysique	16	6	16	4	16	Dossier	10/02/2020	14/06/2020	0				
	Géoressources	12	11	12	13	12	Dossier	10/02/2020	14/06/2020	0				
	Hydroressources	18	14	18	13	18	Dossier	10/02/2020	14/06/2020	0				
	Géorisques	12	5	12	10	12	Dossier	10/02/2020	14/06/2020	0				
STAPS	1 mention	5 parcours	135	130	135	94	135					0		
	STAPS		135	130	135	94	135	Dossier	15/03/2020	31/05/2020	0			
		Ingénierie et sciences du mouvement	15	5	15	9	15	Dossier	15/03/2020	31/05/2020	0			
	Activités physiques adaptées et santé	35	24	35	23	35	Dossier	15/03/2020	31/05/2020	0				

Admission M1				Capacité Accueil 2018/2019 Hors Redoublants	IA 2018/2019 TOTAL	Capacité Accueil 2019/2020 Hors Redoublants	IA 2019/2020 TOTAL	Capacité Accueil 2020/20201 Hors redoublants	Modalités de recrutement (utiliser menu déroulant pour renseigner)	Date de début campagne (format jj/mm/aa)	Date de fin campagne (format jj/mm/aa)	Evolution des capacités d'accueil (2019-20/2020- 2021)	Commentaires (argument(s) si capacité d'accueil modifiée)
Domaines	Composantes	Mentions M1	Parcours M1										
			Entraînement et optimisation de la performance sportive	35	41	35	27	35	Dossier	15/03/2020	31/05/2020	0	
			Mouvement ergonomie handicap	15	26	15	7	15	Dossier	15/03/2020	31/05/2020	0	
			Management du sport : tourisme international, montagne, e-tourisme	35	34	35	28	35	Dossier	15/03/2020	31/05/2020	0	

Admission M1				Capacité Accueil 2018/2019 Hors Redoublants	IA 2018/2019 TOTAL	Capacité Accueil 2019/2020 Hors Redoublants	IA 2019/2020 TOTAL	Capacité Accueil 2020/20201 Hors redoublants	Modalités de recrutement (utiliser menu déroulant pour renseigner)	Date de début campagne (format jj/mm/aa)	Date de fin campagne (format jj/mm/aa)	Evolution des capacités d'accueil (2019-20/2020- 2021)	Commentaires (argument(s) si capacité d'accueil modifiée)
Domaines	Composantes	Mentions M1	Parcours M1										
UGA HORS MEEF		50 mentions	138 parcours	3431	2655	3313	2636	3276				-37	

ANNEXE 4

Admission M2		Données 2019/2020		Données 2020/2021				
		Capacité Accueil 2019/2020	IA 2019/20	Capacité Accueil 2020/2021	Modalités de recrutement <i>(Menu déroulant pour répondre)</i>	Date de début campagne (format jj/mm/aa)	Date de fin campagne (format jj/mm/aa)	Evolution des capacités d'accueil (2019-20/2020-21)
Mentions M2	Parcours M2							
11 mentions	20 parcours	388	346	398			10	
11 mentions	20 parcours	388	346	398			10	
Droit de la propriété intellectuelle	Droit de la propriété intellectuelle et des nouvelles technologies	20	17	20	Dossier et entretien	04/05/2020	24/05/2020	0
Droit des affaires		40	46	40	Dossier et entretien	04/05/2020	24/05/2020	0
	Droit de la banque et des opérations patrimoniales	20	21	20				0
	Droit de l'entreprise, juriste-conseils d'affaires / Formation initiale	20	25	20				0
	Droit de l'entreprise, juriste-conseils d'affaires Franco-Allemand		0					0
Droit public des affaires	Droit public des affaires - Management public	20	15	20	Dossier et entretien	04/05/2020	24/05/2020	0
Droit des collectivités territoriales		35	29	45	Dossier et entretien	04/05/2020	24/05/2020	10
	Administration et collectivités territoriales	20	18	20				0
	Administration et collectivités territoriales Franco-Allemand		0					
	Gouvernance territoriale		0	10				10
	Droit de la montagne	15	11	15				0
Droit des libertés		80	78	80	Dossier et entretien	04/05/2020	24/05/2020	0
	Contentieux des droits fondamentaux	20	20	20				0
	Contentieux des droits fondamentaux Franco-Allemand		0					0
	Histoire, théorie et pratique des droits de l'homme	20	20	20				0
	Histoire, théorie et pratique des droits de l'homme - Convention IDHL	40	38	40				0
Droit européen		20	17	20	Dossier et entretien	04/05/2020	24/05/2020	0
	Carrières juridiques européennes (CJE)	20	17	20				
	Carrières juridiques européennes Franco-Allemand		0					
Droit international		95	82	95	Dossier et entretien	04/05/2020	24/05/2020	0
	Carrières juridiques internationales (CJI)	20	16	20				0
	Sécurité internationale et défense (SID)	20	22	20				0
	Sécurité internationale et défense (SID) - EAD	30	20	30				0
	Sécurité internationale et défense (SID) - Convention ILERI	25	24	25				0
Droit notarial	Droit notarial	18	17	18	Dossier et entretien	04/05/2020	24/05/2020	0
Droit pénal et sciences criminelles	Droit pénal et sciences criminelles	20	18	20	Dossier et entretien	04/05/2020	24/05/2020	0
Droit privé		25	27	25	Dossier et entretien	04/05/2020	24/05/2020	0
	Droit civil économique	13	15	13				0
	Droit des personnes et de la famille	12	12	12				0
	Droit des personnes et de la famille Franco-Allemand		0					0
Justice, procès et procédures		15	12	15	Dossier et entretien	04/05/2020	24/05/2020	0
	Contentieux et procédures d'exécution	15	12	15				0
	Contentieux et procédures d'exécution Franco-Allemand		0					0

ANNEXE 5

Année universitaire concernée : 2019-20

Date de la demande : 11 octobre 2019

Composante : LLASIC

Département (le cas échéant) : Lettres

Responsable pédagogique : Anne-Marie Monluçon

Domaine de la formation (ALL – DEG – SHS – STS) : ALL

Type de diplôme (Licence/LPro/Master) : Licence

Mention de diplôme : Lettres

Intitulé du parcours actuel : Lettres – Histoire de l'Art et Archéologie

Intitulé du parcours envisagé : Lettres modernes – Histoire de l'Art et Archéologie (LM-HAA)

En : L1 L2 L3 M1 M2

Régime (FI, FC) : FI FC

Effectif formation initiale N-1/N : 42

Effectif formation continue (y compris contrat pro) N-1/N : ?

Effectif prévisionnel formation initiale N/N+1 : 42

Effectif prévisionnel formation continue (y compris contrat pro) N/N+1 : ?

Date validation par le Conseil de composante : 14 octobre 2019

(Préalable obligatoire avant passage en CFVU)

ELEMENTS DE CONTEXTE DU CHANGEMENT D'INTITULE :

Par suite de la création du parcours « Lettres classiques – Histoire de l'Art et Archéologie » (LC-HAA) (CFVU du 04/07/2019), le parcours préalablement existant (qui ne concernait que les Lettres modernes) doit voir son intitulé précisé en ce sens : « Lettres modernes – Histoire de l'Art et Archéologie » (LM-HAA).

ANNEXE 6

LISTE DES LICENCES PROFESSIONNELLES PRESENTEES A LA CFVU DU 14 NOVEMBRE 2019 POUR APPROBATION

COMPOSANTE	DOMAINE	MENTION	PARCOURS L3
IUT VALENCE	DEG	COMMERCIALISATION DE PRODUITS ET SERVICES	Commercialisation, gestion et marketing du secteur vitivinicole
		LOGISTIQUE ET PILOTAGE DES FLUX	Management et approvisionnement de la chaîne logistique
		MANAGEMENT DES ACTIVITES COMMERCIALES	Actions de commercialisation des produits touristiques
		MANAGEMENT ET GESTION DES ORGANISATIONS	Création et Reprise PME-PMI (FI)
			MANAGEMENT DE LA PME PMI (CPRO)
			MANAGEMENT DE LA PME PMI (Horaires aménagés FC)
		ASSURANCE, BANQUE, FINANCE : CHARGE DE CLIENTELE	Management financier et marketing des services
	METIERS DE LA GESTION ET DE LA COMPTABILITE : REVISION COMPTABLE	Métiers de la gestion et de la comptabilité : révision comptable	
	STS	METIERS DE L'INFORMATIQUE : CONCEPTION, DEVELOPPEMENT ET TEST DE LOGICIELS	Codage d'applications et de systèmes informatiques répartis (CASIR) : CPro + APP
			Codage d'applications et de systèmes informatiques répartis (CASIR) : Hors CPro et APP
		METIERS DES RESEAUX INFORMATIQUES ET TELECOMMUNICATIONS	Administration et sécurité des réseaux (ASUR)
		PRODUCTIONS VEGETALES	Management de la production de semences et commercialisation : ancien intitulé Nouvel intitulé : Management, commercialisation et Ingénierie des semences

ANNEXES 7

Année universitaire concernée : 2019-2020

Date de la demande 28/10/2019

Composante : UFR médecine

Département (le cas échéant) : Formations paramédicales

Responsable pédagogique : José Labarère (UGA), Annick Bellanger (IFSI CHUGA)

Réfèrent administratif : Elodie Douchez

Domaine de la formation (ALL – DEG – SHS – STS) : STS

Intitulé de la formation : Rebonds

Type de formation : DU DIU

Etablissement(s) partenaire(s) : CHU Grenoble Alpes

Régime (FI/FC) : FI FC

Modalités : Présentiel EAD

Effectif prévisionnel formation initiale : 33 (capacité d'accueil 40)

Effectif prévisionnel formation continue (y compris contrat pro) : 0

Date validation en Conseil de composante : 18/11/2019

(Préalable obligatoire avant passage en CFVU)

Présentation générale de la formation

Définition et objectifs de la formation :

- Motivations et positionnement au regard de l'offre de formation existante (locale et nationale)
- Objectifs pédagogiques et compétences à acquérir
- Le public visé
- Débouchés professionnels (exemples)

Motivations et positionnements :

Les universités françaises ont été invitées par le MESRI à proposer le DU Rebonds aux candidats bacheliers n'ayant aucune proposition d'admission en Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) sur Parcoursup. Une dizaine d'universités ont répondu. L'UGA s'est positionnée à l'occasion de la visite sur site du Conseiller Le Bouler. Seules l'UGA et l'UJM (Saint-Etienne) proposent ce dispositif dans la région Auvergne Rhône-Alpes. La structure de DU est requise par le MESRI.

Rappels sur le processus d'universitarisation de la formation d'infirmier :

La formation conduisant au Diplôme d'Etat d'infirmier est organisée en 3 années dans des instituts publics, le plus souvent rattachés à des hôpitaux sous forme d'écoles hospitalières, ou privés de statut divers. La formation d'infirmier relève depuis 2004 de la responsabilité des régions, renforçant son ancrage territorial (Loi n°2004-809 du 13 août 2004).

La répartition géographique des instituts de formation en soins infirmiers (IFSI) participe au maintien d'une offre de formation et d'une offre de santé sur l'ensemble du territoire. Elle joue également un rôle d'ascenseur social, recrutant des étudiants d'origine sociale variée, titulaires des baccalauréats généraux, technologiques, et professionnels, en formation initiale ou continue (Rapport intermédiaire Le Boulter).

L'universitarisation de la formation d'infirmier s'inscrit dans le processus d'harmonisation européen (processus LMD), répondant aux aspirations de mobilité géographique et de poursuite d'étude des étudiants ou des professionnels (Arrêté du 31 juillet 2009). La professionnalisation est une dimension importante de la formation d'infirmier, articulant étroitement formation théorique et formation pratique en stage en milieu de soins (50% de la durée totale de la formation), et faisant une large place à l'évaluation des compétences cliniques. Le processus d'universitarisation a conduit à :

- la délivrance du grade de licence au diplôme d'Etat d'infirmier dans le cadre d'un dispositif conventionnel liant l'Université, la Région, et les IFSI (Décret n°2010-1123 du 23 septembre 2010),
- la création diplôme d'Etat d'infirmier de pratiques avancées, conférant un grade de master, et dont la formation relève de l'Université (Décret n°2018-633 du 18 juillet 2018),
- la délivrance d'une carte d'étudiant par l'université à laquelle est conventionnée l'IFSI à partir de la rentrée 2018
- l'accès à l'ensemble des services aux étudiants via la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC) à partir de la rentrée 2018
- l'implémentation de nouvelles modalités pour l'entrée en IFSI en 2019, avec la formulation des vœux sur la plateforme Parcoursup, l'admission sur dossier selon une procédure harmonisée au niveau national, et la mise en place de dispositifs d'accompagnement et de consolidation des acquis (réponse « oui si »).

Signée en juillet 2010, une convention de partenariat et d'objectifs définit les dispositions liant la Région Rhône-Alpes, les trois universités sièges d'une composante de formation en santé (Université Claude Bernard Lyon I, Université Jean Monnet, et UGA), et les groupements des IFSI (GCS IFSI-RA et groupement des IFSI privés à but non lucratifs). D'une durée initiale de 5 ans, cette convention a été reconduite tacitement chaque année depuis 2016.

Dans ce cadre, 11 des 13 IFSI de l'académie de Grenoble ont conventionné avec l'UGA, ce qui représente un effectif de 3300 étudiants répartis sur les 3 années de formation. L'implication de l'UGA s'est concrétisée par :

- la participation aux instances des IFSI (Instance de coordination et de gestion, sections compétentes pour les situations individuelles pédagogiques et disciplinaires, commission d'attribution des crédits, jury régional de diplôme d'Etat,...),
- la contribution aux enseignements (Unités d'enseignement [UE] dites « contributives » par opposition aux UE « constitutives »),
- l'habilitation des formateurs ou enseignants non-universitaires,
- l'inscription à l'université,
- la délivrance du grade de licence,

- l'animation et le suivi de la mise en œuvre de la convention.

Objectifs pédagogiques :

Les objectifs du DU REBONDS sont :

- de consolider les acquis et les connaissances fondamentales nécessaires à l'intégration des formations du secteur sanitaire et médico-social
- d'acquérir une méthodologie de travail en autonomie nécessaire à la poursuite d'études dans les formations du secteur sanitaire et médico-social
- de valider par anticipation une ou plusieurs UE des formations du secteur sanitaire et médico-social ou de licence
- de valoriser la candidature de l'étudiant sur Parcoursup (rédaction du CV et de la lettre de motivation, remise à niveau, validation des acquis...)
- d'explorer, et éventuellement reconsidérer, son projet d'étude et professionnel.

Public cible :

Le DU REBONDS s'adresse aux bacheliers candidats à une admission en Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) sur Parcoursup et n'ayant aucune proposition pour aucune formation. Sont notamment concernés les titulaires du bac :

- de série technologique ST2S
- de série professionnelle Accompagnement, soins et services à la personne (ASSP)
- de série professionnelle Service aux personnes et aux territoires (SAPAT).

Débouchés professionnels :

Les débouchés potentiels du DU Rebonds sont une poursuite d'études en :

- institut de formation en soins infirmiers (IFSI) par une admission via Parcoursup
- institut de formation de manipulateur en électroradiologie médicale (IFMEM) ou DTS en électroradiologie médicale par une admission via Parcoursup
- établissement de formation des métiers de l'appareillage (orthoprothésiste) par une admission via Parcoursup
- BTS du secteur sanitaire et social par une admission via Parcoursup
- licence par une admission via Parcoursup
- institut de formation d'aide-soignant (IFAS) par une admission sur concours
- institut de formation d'auxiliaire de puériculture (IFAP) par une admission sur concours

Organisation des enseignements

Période de la formation : du 14 octobre 2019 au 31 mai 2020

Durée de la formation : 1 an

Volume horaire de la formation : 176 h (94 h au S1 + 82 h au S2)

Formation semestrialisée (si oui quel semestre concerné) : oui, S1 et S2 sur l'année universitaire 2019-2020

Validation des crédits ECTS par anticipation pour les UE contributives d'anglais (1 ECTS au S1 et 1 ECTS au S2) et UE 1.2 santé publique (2 ECTS au S2) de la formation d'infirmier.

STAGES:

Oui (facultatif) Non

Durée : 70 h

Période : Avril 2020

Tout stage fait l'objet d'une convention. En fonction de la durée, du lieu de stage et de la nature de l'établissement, il donne éventuellement lieu à gratification par application des dispositions légales et réglementaires en cours.

Conditions d'accès

Recevabilité des candidatures : -

Conditions d'admission :

L'admission dans le DU REBONDS est proposée par la Commission d'accès à l'enseignement supérieur de l'Académie de Grenoble (CAES, caes@ac-grenoble.fr).

Les places non pourvues à l'issue de la dernière séance de la CAES peuvent être proposées aux étudiants primo-inscrits en Première Année Commune aux Etudes de Santé (PACES), notamment s'ils sont titulaires d'un baccalauréat des séries technologique ST2S et professionnelles ASSP et SAPAT.

Partenariat / Internationalisation de la formation

Partenariat :

Précisez sous quelle forme et avec quel établissement
NA

Internationalisation de la formation.

Précisez le cadre du partenariat et avec quel établissement

La DGD RTI devra-t-elle être associée :

Droits d'inscription

Joindre l'annexe financière (dgdvfu_annexe_fin_creation_DUDIU_201901)

Tarifs Formation initiale : Droits d'inscription licence + CVEC (cahier des charges du MESRI)

Statut d'étudiant éligible aux bourses CROUS.

Tarifs Formation continue : NA

Ingénieur conseil DFCA (Pack 2) ou le Référent FC en composante (Pack 1) /
NOM : PRENOM :

L'avez-vous sollicité pour l'élaboration du tarif défini : Oui Non

GRILLE DE CALCUL DU COÛT COMPLET D'UNE ACTION DE FORMATION

Offre non accréditée

DU REBONDS		Nombre de stagiaire	
	Nombre contrat pro	Tarif fc	
	Nombre de FC	Tarif fc	
	Nombre d'étudiant 33	Tarif FI	170
	Nombre heures apprenants		176
RECETTE FC			0 €
RECETTE FI			5 610 €
AUTRES RECETTES	Ministère 2000€/étudiants		66 000 €
CHIFFRE D'AFFAIRE PREVISIONNEL			71 610 €
COÛTS DIRECTS			
COÛTS Enseignement Heures de formation	Nombre d'heures de formation	Coût de l'heure	Coût total des heures de formation
Heures TD Pondérées (EC-EA-HC-Vacations)	474	43 €	20 382 €
Heures CM (=TD*1,5)		65 €	0 €
			0 €
CHARGES DIRECTES HORS ENSEIGNEMENT			
Responsabilité pédagogique, encadrement, tutorat			
Heure TD. enseignant, hors enseignement (EC et EA)	20	54 €	1 080 €
Heure TD Enseignant (HC)	30	43 €	1 304 €
Heure TD vacataire		59 €	0 €
Accueil, orientation, accompagnement, ingénierie pédagogique FC			
Heure CAT A par stagiaire		34 €	
Heure CAT B par stagiaire		28 €	
Heure CAT C par stagiaire		23 €	26 400 €
Cout moyen Biatos par stagiaire		28 €	
Autres (honoraires de formation...)			0 €
Charges directes de la composante (Pack1)			
Charges directes de masse salariale adm et financière			
Charges directes de fonctionnement			
Autres charges directes DFCA			
Charges directes de masse salariale			0 €
Charges directes de fonctionnement			0 €
TOTAL COÛTS DE PERSONNEL FORMATION			49 166 €
COÛTS SPECIFIQUES			
- Frais publicitaires (insertion catalogue, frais de site web, envoi publicitaire, envoi brochures...)			
- Fonctionnement (pochettes stagiaires, reprographie, location de salle, coursier, objets publicitaires...)			1 000 €
- Restauration (pauses cafés, restaurants, traiteurs...)			500 €
- Déplacements et hébergements des intervenants (trains, hôtels...)			2 000 €
- Autres frais spécifiques (Theia)			800 €
TOTAL COÛTS SPECIFIQUES			4 300 €
I - TOTAL COÛTS DIRECTS			53 466 €
II - TOTAL COÛTS INDIRECTS "FORFAITAIRES" (Pack 2 - 25% des recettes = pri FC / Pack 1 - 10 % des recettes = pri VPCA)			561 €
III - TOTAL COÛTS COMPLETS = TOTAL COÛTS DIRECTS (I) + TOTAL COÛTS INDIRECTS (II)			54 027 €
MARGE SUR COÛTS COMPLETS (doit être > 0)		24,6%	17 583 €

Année universitaire : 2019-2020

Composante : Institut universitaire de technologie 2 (IUT 2)

Fiche validée : Oui

Statut de la formation : Création

Formation

Intitulé de la formation : Développer les compétences psychosociales

Type de formation : Diplôme d'université (DU)

Date du Conseil d'UFR : 17/06/2019

Date de passage en CFVU : 14/11/2019 (04/07/2019 pour la création)

Etablissement partenaire :

Responsable pédagogique : Rebecca Bègue-Shankland

Régime : Formation continue

Modalités : Présentiel; Enseignement à distance

Effectifs réels de l'année en cours et prévisionnels pour l'année à venir

	Effectifs réels de l'année en cours	Effectifs prévisionnels pour l'année à venir
Formation initiale		
Formation continue		20
Contrat d'apprentissage		
Contrat de professionnalisation		
Formation permanente		

Préciser le niveau de la formation : Niveau II (Licence, Licence Pro, Maîtrise, Master 1)

Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)

Dépôt RNCP : Non

Date dépôt RNCP :

I. Dispositions générales

Article 1 : Définition et objectifs de la formation

Depuis plus de 25 ans, l'Organisation Mondiale de la Santé préconise le développement des compétences psychosociales dans le champ de la prévention et de la promotion de la santé physique, mentale et sociale. Ces compétences développent la capacité d'une personne à répondre avec efficacité aux exigences et aux épreuves de la vie quotidienne (OMS, 1993). Il existe de nombreux programmes d'interventions visant à développer ces compétences sociales (empathie, coopération), émotionnelles (régulation du stress et des émotions) et cognitives (pensée critique, pensée créative) en milieu scolaire ou extra-scolaire, ainsi que dans l'accompagnement de personnes en difficulté telles que les personnes atteintes de troubles du spectre de l'autisme ou encore dans le cadre de la prévention des rechutes de problématiques liées à la dépression ou aux addictions.

Il s'agit du premier diplôme d'université francophone sur le développement des compétences psychosociales.

La formation s'organise autour de trois objectifs :

•Objectif 1 : Acquérir des connaissances scientifiques à propos des interventions validées dans le champ de la prévention et de l'accompagnement, fondées sur le développement des compétences psychosociales.

A la fin de la formation, le professionnel connaîtra :

- les concepts clés du champ de la prévention et de la promotion de la santé ;
- les changements de paradigmes dans le champ de la prévention et de la promotion de la santé ;
- les recommandations actuelles concernant la prévention et la promotion de la santé telles que formulées par l'Organisation Mondiale de la Santé ;
- les recommandations actuelles concernant l'accompagnement des personnes atteintes de troubles du spectre de l'autisme ;
- les recherches sur les compétences psychosociales et les interventions validées dans ce champ, notamment celles appliquées à des publics spécifiques ;
- les effets des compétences psychosociales sur la santé physique, mentale et sociale, et sur les apprentissages ;
- les recherches sur les effets des croyances, attitudes et attentes des professionnels à propos des élèves ou des personnes accompagnées ;
- les recherches récentes en neurosciences cognitives et en psychologie sur le développement de l'enfant et de l'adolescent et les besoins psychologiques fondamentaux ;
- Les résultats des recherches sur les moyens de favoriser la motivation autodéterminée à l'adoption de comportements favorables à la santé.

•Objectif 2 : Développer des compétences professionnelles permettant de susciter l'engagement des participants et le développement de leurs compétences psychosociales :

À la suite de la formation, le professionnel saura :

- favoriser une dynamique de groupe constructive facilitant la prise de parole de chacun et une meilleure connaissance du fonctionnement individuel et collectif ;
 - animer des retours sur les exercices réalisés en soutenant le sentiment d'autonomie, de compétence et de lien social des participants ;
 - réaliser des ateliers interactifs où les contenus sont majoritairement apportés et discutés par les participants ;
 - animer des pratiques de gestion du stress et des émotions scientifiquement validées ;
 - animer des programmes complets de développement des compétences émotionnels ;
 - mobiliser ses propres compétences psychosociales en situation professionnelle.
- Objectif 3 : Développer des compétences de méthodologie de projet et d'évaluation d'effets et d'impact des interventions de développement des compétences psychosociales :

A la suite de la formation, les professionnels sauront :

- réaliser un diagnostic des besoins et des ressources des personnes ou les structures concernées par l'intervention ;
- identifier les programmes validés les plus à même de correspondre aux besoins repérés et exprimés ;
- concevoir et mettre en œuvre un protocole permettant de mesurer les effets et l'impact de ces interventions sur les participants et les professionnels concernés ;
- trouver les chercheurs ou structures ressources pouvant donner des indications quant aux échelles de mesure les plus à mêmes de mesurer les compétences psychosociales et leurs effets sur les dimensions ciblées ;
- collecter des données quantitatives et les traiter à l'aide d'outils statistiques ;
- rédiger une communication à visée scientifique et à visée professionnelle.

Article 2 : Conditions d'accès

2.1 Recevabilité des candidatures

Niveau d'études requis : Bac + 2 minimum (sauf dérogation après étude du dossier de candidature).

Connaissances fondamentales en éducation, dans le champ du social, de la santé, de la psychologie ou dans les métiers de l'accompagnement : avoir une base de formation dans l'un de ces domaines et/ou avoir une pratique professionnelle dans l'un de ces domaines.

2.2 Conditions d'admission

Sur dossier : CV, lettre de motivation et diplômes

II. Organisation des enseignements et des modalités d'examen

Article 3 : Organisation des enseignements

Période de la formation : décembre à septembre

Durée de la formation : 10 mois

Formation semestrialisée : Non

Volume horaire de la formation : 160h TD de cours + 20h de pratique professionnelle

Nombre d'ECTS :

Les ECTS ne présentent pas les garanties de reconnaissance qui s'attachent aux crédits acquis dans le cadre d'un diplôme national.

Article 4 : Composition des enseignements et modalités d'évaluation

*(Se reporter au **Tableau de Modalités de Contrôle des Connaissances** de la formation)*

Voir le tableau MCC :

Tableau MCC 2019-2020.xlsx

Remarques et précisions éventuelles relatives aux MCC :

Toutes les UE sont évaluées au semestre 2 (la formation ouvrant au semestre 2).

Deux des UE sont en option (UE3 et UE4) : les étudiants peuvent choisir une ou les deux options. Si les deux options sont choisies, ils doivent valider les deux dans leur mémoire professionnel.

Si la formation ne possède **pas de tableau MCC**, détailler ci-dessous les enseignements dispensés et leurs modalités d'évaluation :

Si la formation comporte des **enseignements mutualisés** avec d'autres formations accréditées ou non accréditées, merci de préciser, les enseignements concernés :

Le stage

Stage/immersion pratique en milieu professionnel : Oui

Durée du stage : 20h de pratique professionnelle soit sur son lieu de travail, soit dans le cadre d'un stage demandé par l'étudiant.

Il y a donc 20h de stage pour ceux souhaitant effectuer un stage dans une autre structure ou les demandeurs d'emploi et 20h de Pratique professionnelle de développement des compétences psychosociales pour ceux qui sont en poste

Période du stage : Les 20h ne sont pas à réaliser en continu, l'étudiant peut choisir de les placer au moment où c'est le plus opportun en fonction de l'avancée de son projet, entre janvier et juin de l'année en cours.

Modalité de stage :

Tout stage fait l'objet d'une convention. En fonction de la durée, du lieu de stage et de la nature de l'établissement, il donne éventuellement lieu à gratification par application des dispositions légales et réglementaires en cours.

Le(s) mémoire, rapport, projet tuteuré

Mémoire : 24/08/2020 : envoi par voie électronique du mémoire à la responsable de formation et à l'enseignant encadrant le mémoire.

Rapport de stage :

Projets tuteurés :

Modalités d'examen

Assiduité aux enseignements :

présence obligatoire, maximum 10% d'absence sur l'année pour permettre la validation du diplôme.

Absences aux examens :

Il n'y a pas d'examen sur table, mais la présence est obligatoire pour la présentation orale de fin de formation. En cas d'absence, la présentation doit être reportée à une date ultérieure pour valider le diplôme.

III. Résultats

Article 5 : Jury

La composition du jury est déléguée au directeur de la composante par décision du Conseil d'Administration de l'UGA, en date du 20 mai 2016.

mi septembre

Article 6 : Conditions de validation de la formation

Il faut avoir une moyenne générale de 10 pour l'ensemble des UE suivies.

Article 7 : Redoublement

possible

IV. Frais de scolarité

Article 8 : Frais de scolarité

Tarifs Formation initiale :

Tarifs Formation continue : 2800 euros

Tarifs en Contrat d'apprentissage :

Tarifs en Contrat de professionnalisation :

Tarifs en Formation permanente :

Exonération :

V. Dispositions diverses

Article 9 : Dispositions spécifiques à la formation

DU Intitulé de la formation : Développer les compétences psychosociales Responsable de la formation : Rebecca Bègue-Shankland						Code Diplôme : Code VDI : Code Etape : Code VET :				Date approbation conseil de composante : 17/06/2019 Date approbation CFVU : 14/11/2019 Régime Formation Modalité Formation											
Intitulé de l'UE (le cas échéant, les intitulés des EC et des matières sous les UE)	Cours mutualisé	Code Apogée	Nature de l'UE	ECTS *	Coefficient (1) + (2)	CONTRÔLE DES CONNAISSANCES										NOMBRE D'HEURES					
						1ère session					Session de rattrapage					CM	TD	CM/TD	TP		
						Contrôle Continu (CC)	Coef. (1) ou %	Examen Terminal (ET)	Si écrit, durée	Coef. (2) ou %	Contrôle Continu: report	Coef. (1) ou %	Examen terminal	Si écrit, durée	Coef. (2) ou %						
UE1. Connaissances fondamentales sur les interventions validées visant à développer les compétences psychosociales De la prévention à la promotion de la santé : un changement de paradigme Les programmes CPS fondés sur les preuves scientifiques et les facteurs favorisant l'efficacité des interventions Connaissances scientifiques actualisées sur le développement de l'enfant et de l'adolescent La posture de l'intervenant et le rôle de la motivation								E		1		E		1				7			
UE2. Diagnostic des besoins et des ressources, méthodologie et évaluation d'intervention de développement des compétences psychosociales, exemples Diagnostic des besoins et synthèse des ressources scientifiquement validées Méthodologie et évaluation d'intervention Présentation de résultats/communication scientifique et professionnelle								O		1		E		1				6			
UE3. Les programmes validés en prévention des conduites à risque et des troubles du comportement Le développement des compétences socio-émotionnelles Développer les compétences parentales et familiales Les CPS en prévention des conduites à risque Développer les CPS à l'école La gestion du stress								E		1		E		1				12			
UE4. Interventions validées pour l'accompagnement des personnes atteintes de troubles du spectre de l'autisme Connaissances actualisées du publique et des recommandations pour l'accompagnement des personnes et des familles Interventions fondées sur l'analyse appliquée du comportement : méthodes et mise en pratique Ateliers de développement des compétences psychosociales prenant en compte les spécificités cognitives et les particularités sensorielles des personnes atteintes de troubles du spectre de l'autisme								E		1		E		1				7			
																		14			
																		7			
																		7			
																		10			
																		18			
																		11			
																		21			
Total ECTS / Semestre						Total Nbre d'heures													160,00		

Commentaires :

* les ECTS ne présentent pas les garanties de reconnaissance qui s'attachent aux crédits acquis dans le cadre d'un diplôme national

Année universitaire : 2019-2020

Composante : UFR Médecine

Fiche validée :

Statut de la formation :

Formation

Intitulé de la formation : Rebonds

Type de formation : DU

Date du Conseil d'UFR : 18/11/2019

Date de passage en CFVU : 14/11/2019

Etablissement partenaire : CHU Grenoble Alpes

Responsable pédagogique : José Labarère (UGA), Annick Bellanger (IFSI CHUGA)

Régime : Formation initiale

Modalités : Présentiel

Effectifs réels de l'année en cours et prévisionnels pour l'année à venir

	Effectifs réels de l'année en cours	Effectifs prévisionnels pour l'année à venir
Formation initiale	33	
Formation continue	0	
Contrat d'apprentissage	0	
Contrat de professionnalisation	0	
Formation permanente	0	

Préciser le niveau de la formation : Post-Bac

Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)

Dépôt RNCP :

Date dépôt RNCP :

I. Dispositions générales

Article 1 : Définition et objectifs de la formation

Le DU REBONDS s'adresse aux bacheliers candidats à une admission en Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) sur Parcoursup et n'ayant aucune proposition pour aucune formation. Sont notamment concernés les titulaires du baccalauréat :

- de série technologique ST2S
- de série professionnelle Accompagnement, soins et services à la personne (ASSP)
- de série professionnelle Service aux personnes et aux territoires (SAPAT).

Les objectifs du DU REBONDS sont :

- de consolider les acquis et les connaissances fondamentales nécessaires à l'intégration des formations du secteur sanitaire et médico-social
- d'acquérir une méthodologie de travail en autonomie nécessaire à la poursuite d'études dans les formations du secteur sanitaire et médico-social
- de valider par anticipation une ou plusieurs UE des formations du secteur sanitaire et médico-social ou de licence
- de valoriser la candidature de l'étudiant sur Parcoursup (rédaction du CV et de la lettre de motivation, remise à niveau, validation des acquis...)
- d'explorer, et éventuellement reconsidérer, son projet d'étude et professionnel.

Article 2 : Conditions d'accès

2.1 Recevabilité des candidatures : -

Bacheliers des séries technologique ST2S, professionnelle ASSP et SAPAT.

Candidature sur parcoursup

2.2 Conditions d'admission :

L'admission dans le DU REBONDS est proposée par la Commission d'accès à l'enseignement supérieur de l'Académie de Grenoble (CAES, caes@ac-grenoble.fr).

Les places non pourvues à l'issue de la dernière séance de la CAES peuvent être proposées aux étudiants primo-inscrits en Première Année Commune aux Etudes de Santé (PACES), notamment s'ils sont titulaires d'un baccalauréat des séries technologique ST2S et professionnelles ASSP et SAPAT.

II. Organisation des enseignements et des modalités d'examen

Article 3 : Organisation des enseignements

Période de la formation : du 14 octobre 2019 au 31 mai 2020

Durée de la formation : 1 an

Volume horaire de la formation : 176 h (94 h au S1 + 82 h au S2)

Formation semestrialisée : Oui

Nombre d'ECTS : Dans le cadre du DU Rebonds, les étudiants suivent des enseignements de 1^{ère} année de la formation conduisant au DE d'infirmier (anglais [UE 6.2] et santé publique [UE 1.2]) ou des enseignements de 1^{ère} année de licence (enseignements transversaux à choix de l'offre de formation du SET), auquel cas les règles de capitalisation et de conservation des EC et des UE s'appliquent, à savoir l'acquisition définitive d'un élément porteur de crédits (EC, UE) dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne (note $\geq 10/20$), sans condition de durée. Cette acquisition emporte celle des crédits européens correspondants.

Article 4 : Composition des enseignements et modalités d'évaluation

*(Se reporter au **Tableau de Modalités de Contrôle des Connaissances** de la formation)*

Semestre 1 (94 h):

- Anglais (10 h)
- Mathématiques (20 h)
- Expression écrite (10 h)
- Expression orale (10 h)
- Sciences de la vie (16 h)
- Méthodologie de travail (10 h)
- Accompagnement pédagogique (7 h)
- Module orientation (11 h)

Semestre 2 (82 h):

- Anglais (10 h)
- Mathématiques (20 h)
- Expression écrite (10 h)
- Accompagnement pédagogique (3 h)
- Module orientation (15 h)
- Enseignement à choix (24 h)
 - o Santé publique (UE 1.2 S2 Santé publique IFSI)

- Enseignement transversal à choix (ETC) du service des enseignements transversaux (SET) en Licence 1

Assiduité aux enseignements : L'assiduité aux enseignements est obligatoire et fait l'objet d'un contrôle de la présence. Les étudiants doivent justifier leur(s) absence(s) dans un délai de 15 jours auprès du service scolarité. Le défaut d'assiduité pourra être sanctionné par le jury d'année.

Voir le tableau MCC :

Si la formation comporte des **enseignements mutualisés** avec d'autres formations accréditées ou non accréditées, merci de préciser, les enseignements concernés :

UE optionnelle au choix parmi :

- UE 1.2 santé publique S2 (2 ECTS au S2) de la formation conduisant au Diplôme d'Etat d'infirmier.
- Enseignements transversaux à choix de niveau L1 de l'offre de formation du SET au semestre 2

Le stage

Stage/immersion pratique en milieu professionnel : Facultatif

Durée du stage : 70 h

Période du stage : Avril

Modalité de stage : stage d'exploration en milieu professionnel

Tout stage fait l'objet d'une convention. En fonction de la durée, du lieu de stage et de la nature de l'établissement, il donne éventuellement lieu à gratification par application des dispositions légales et réglementaires en cours.

Le(s) mémoire, rapport, projet tuteuré

Mémoire : Non

Rapport de stage : Le stage donne lieu à un rapport de stage et à une soutenance orale.

Projets tuteurés : Non

Modalités d'examen

L'évaluation (continue et terminale) revêt des formes variées, en présentiel ou en ligne, comme la participation active aux enseignements, des épreuves écrites et orales, des rendus de travaux, de projets et des périodes de mise en situation ou d'observation en milieu professionnel. Les modalités d'évaluation sont décrites dans le Tableau de Modalités de Contrôle des Connaissances de la formation.

Absence aux Evaluations Continues (EC) :

Les étudiants en absence injustifiée (ABI) sont considérés comme défaillants à l'épreuve d'EC concernée.

En cas d'absence justifiée aux EC, une nouvelle épreuve est proposée aux étudiants, dans la mesure du possible. Dans le cas contraire les responsables de formation choisissent, avec l'accord du jury, soit d'affecter un zéro à l'EC, soit de neutraliser la note.

Absence aux Evaluations Terminales (ET) de session initiale ou de seconde chance :

Les étudiants en absence injustifiée (ABI) sont considérés comme défaillants à l'ET concernée.

En cas d'absence justifiée (ABJ) à l'ET de session initiale, les responsables de formation choisissent, avec l'accord du jury, soit d'affecter un zéro à l'ET, soit de déclarer l'étudiant défaillant à l'ET.

En cas d'absence justifiée (ABJ) à l'évaluation de seconde chance, l'étudiant pourra, sous réserve d'accord du responsable d'année et de faisabilité, se voir proposer une nouvelle évaluation de nature et de durée équivalentes. En cas d'impossibilité, il aura un zéro à l'ET.

Organisation de la seconde chance :

Une seconde session peut être passée dans les UE où l'étudiant n'a pas obtenu une note supérieure ou égale à 10/20.

III. Résultats

Article 5 : Jury

La composition du jury est déléguée au directeur de la composante par décision du Conseil d'Administration de l'UGA, en date du 20 mai 2016.

Les décisions du jury, en ce qui concerne les notes et le résultat final, sont définitives et sans appel.

Le jury est souverain et peut, par une délibération spéciale, attribuer ou non des « points-jury » pour permettre à l'étudiant d'obtenir la note ou la moyenne requise.

L'étudiant qui constate une erreur dans la retranscription de ses résultats doit le signaler dans les meilleurs délais.

Les résultats sont affichés sur le lieu de formation et sur l'intranet étudiant (LEO).

Article 6 : Conditions de validation de la formation

Une UE est acquise lorsqu'un étudiant obtient une note moyenne pondérée des épreuves supérieure ou égale à 10/20. Un semestre est validé par compensation entre les UE (moyenne pondérée des notes obtenues aux UE $\geq 10/20$). Une année est validée par compensation annuelle entre les 2 semestres (moyenne pondérée des notes obtenues aux UE $\geq 10/20$).

Article 7 : Redoublement

Le redoublement du DU Rebonds n'est pas autorisé.

IV. Frais de scolarité

Article 8 : Frais de scolarité

Tarifs Formation initiale : Droit Licence + CVEC

Tarifs Formation continue : Non-applicable

Tarifs en Contrat d'apprentissage : Non-applicable

Tarifs en Contrat de professionnalisation : Non-applicable

Tarifs en Formation permanente : Non-applicable

Exonération :

V. Dispositions diverses

Article 9 : Dispositions spécifiques à la formation

Les étudiants du DU Rebonds bénéficient du statut d'étudiant éligible aux bourses CROUS.

Année de la Formation/Domaine/Mention : DU Rebonds	Code Diplôme :	Date approbation CFVU :
Parcours-type :	Code VDI :	N° de version dans l'accréditation :
Parcours pédagogique (le cas échéant) :	Code Etape :	Régime Formation
Responsable de la Formation : José LABARERE (UGA), Annick Bellanger (IFSI CHUGA)	Code VET :	Modalité Formation
Responsable de l'Année :		

Intitulé de l'UE (le cas échéant, les intitulés des EC et des matières sous les UE)	Code Apogée	Nature de l'UE	ECTS	Coefficient (1) + (2)	CONTRÔLE DES CONNAISSANCES										NOMBRE D'HEURES				
					1ère session					Session de rattrapage					CM	TD	CM/TD	TP	
					Contrôle Continu (CC)	Coef.(1) ou %	Examen Terminal (ET)	Si écrit, durée	Coef. (2) ou %	Contrôle Continu: report	Coef. (1) ou %	Examen terminal	Si écrit, durée	Coef. (2) ou %					
SEMESTRE 1																			
Anglais		O	1	1	Ecrit et/ou Oral	100,00%					non		Ecrit et/ou Oral	1 h	100,00%		10		
Mathématiques		O		2	Ecrit - devoir surveillé	50,00%	Ecrit - devoir surveillé	1 h	50,00%		non		Ecrit et/ou Oral	1 h	100,00%		20		
Expression écrite		O		1	Ecrit - fiche de lecture	50,00%	Ecrit et/ou Oral	1 h	50,00%		non		Ecrit et/ou Oral	1 h	100,00%		10		
Expression orale		O		1	Oral - exposé	100,00%					non		Ecrit et/ou Oral	1 h	100,00%		10		
Sciences de la vie		O		2	Ecrit - devoir surveillé	50,00%	Ecrit et/ou Oral	1 h	50,00%		non		Ecrit et/ou Oral	1 h	100,00%		16		
Méthodologie de travail		O		1	Ecrit - devoir maison	100,00%					non		Ecrit et/ou Oral	1 h	100,00%		10		
Orientation		O		1	Ecrit - devoir maison	100,00%					non		Ecrit et/ou Oral	1 h	100,00%		11		
Accompagnement pédagogique		O		1	Ecrit - devoir maison	100,00%					non		Ecrit et/ou Oral	1 h	100,00%		7		
				1													0,00	94,00	0,00

Commentaires :

Année de la Formation/Domaine/Mention : DU Rebonds					Code Diplôme :					Date approbation CFVU :				
Parcours-type :					Code VDI :					N° de version dans l'accréditation :				
Parcours pédagogique (le cas échéant) :					Code Etape :					Régime Formation				
Responsable de la Formation : José LABARERE (UGA), Annick Bellanger (IFSI CHUGA)					Code VET :					Modalité Formation				
Responsable de l'Année :														

Intitulé de l'UE (le cas échéant, les intitulés des EC et des matières sous les UE)	Code Apogée	Nature de l'UE	ECTS	Coefficient (1) + (2)	CONTRÔLE DES CONNAISSANCES										NOMBRE D'HEURES				
					1ère session					Session de rattrapage					CM	TD	CM/TD	TP	
					Contrôle Continu (CC)	Coef.(1) ou %	Examen Terminal (ET)	Si écrit, durée	Coef. (2) ou %	Contrôle Continu: report	Coef. (1) ou %	Examen terminal	Si écrit, durée	Coef. (2) ou %					
SEMESTRE 2																			
Anglais		O	1	1	Ecrit et/ou Oral	100,00%					non		Ecrit et/ou Oral	1 h	100,00%		10		
Mathématiques		O		2	Ecrit - devoir surveillé	50,00%	Ecrit et/ou Oral	1 h			non		Ecrit et/ou Oral	1 h	100,00%		20		
Expression écrite		O		1	Ecrit - fiche de lecture	50,00%	Ecrit et/ou Oral	1 h			non		Ecrit et/ou Oral	1 h	100,00%		10		
Orientation		O		1	Ecrit - devoir maison	100,00%					non		Ecrit et/ou Oral	1 h	100,00%		15		
Accompagnement pédagogique		O		1	Ecrit - devoir maison	100,00%					non		Ecrit et/ou Oral	1 h	100,00%		3		
Enseignement transversal à choix (ETC)*		ETC	3	2		24		
UE Santé publique (1.2 S2)*			2	2	Ecrit et/ou Oral	50,00%	Ecrit et/ou Oral	1h	50,00%		non		Ecrit et/ou Oral	1 h	100,00%		24		
			3 ou 4												0,00	82,00	0,00		

Commentaires : * UE optionnelle : l'étudiant choisit un ETC dans l'offre du SET ou l'UE 1.2 Santé publique de la formation d'IDE

Année universitaire : 2019-2020

Composante : Institut universitaire de technologie 2 (IUT 2)

Fiche validée : Oui

Statut de la formation : Création

Formation

Intitulé de la formation : DU Egalité Femmes-Hommes

Type de formation : Diplôme d'université (DU)

Date du Conseil d'UFR : 17/06/2019

Date de passage en CFVU : 04/07/2019

Etablissement partenaire :

Responsable pédagogique : Sophie Louargant

Régime : Formation continue

Modalités : Présentiel;Enseignement à distance

Effectifs réels de l'année en cours et prévisionnels pour l'année à venir

	Effectifs réels de l'année en cours	Effectifs prévisionnels pour l'année à venir
Formation initiale		
Formation continue		20
Contrat d'apprentissage		
Contrat de professionnalisation		
Formation permanente		

Préciser le niveau de la formation : Niveau II (Licence, Licence Pro, Maîtrise, Master 1)

Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)

Dépôt RNCP :

Date dépôt RNCP :

I. Dispositions générales

Article 1 : Définition et objectifs de la formation

L'objectif de ce DU est l'acquisition de savoirs, de pratiques et de compétences dans le domaine de la promotion de l'égalité femmes-hommes et de la lutte contre les discriminations.

Il permet de proposer aux diplômés, à moyen terme, une formation internationale, tout au long de la vie, sur la question de l'égalité femmes/hommes.

L'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble est un établissement partenaire.

Article 2 : Conditions d'accès

2.1 Recevabilité des candidatures

Niveau d'accès à la formation :

Licence 3, Diplômes d'Etat de niveau 6 (ou niveau II dans l'ancienne nomenclature)

2.2 Conditions d'admission

jury d'admission et entretiens

Présentation d'un projet professionnel sur l'égalité femmes-hommes, candidatures CV+ lettre de motivation, financement FC

II. Organisation des enseignements et des modalités d'examen

Article 3 : Organisation des enseignements

Période de la formation : décembre 2019- septembre 2020 (trois ou quatre jours une semaine /mois)

Durée de la formation : 10 mois

Formation semestrialisée : Non

Volume horaire de la formation : Volume horaire de la formation : 141 h de cours présentiel +105h de stage

Nombre d'ECTS : 0

Les ECTS ne présentent pas les garanties de reconnaissance qui s'attachent aux crédits acquis dans le cadre d'un diplôme national.

Article 4 : Composition des enseignements et modalités d'évaluation

*(Se reporter au **Tableau de Modalités de Contrôle des Connaissances** de la formation)*

Voir le tableau MCC :

Tableau MCC DU_égalité_F_H_130519.xlsx

Remarques et précisions éventuelles relatives aux MCC :

Une organisation en 12 Unités d'Enseignement (UE) : Sciences humaines et sociales – des UE traduites en compétences

Partenariat Institut d'Études Politiques : convention de partenariat

33H réalisé par l'IEP

Si la formation ne possède **pas de tableau MCC**, détailler ci-dessous les enseignements dispensés et leurs modalités d'évaluation :

Si la formation comporte des **enseignements mutualisés** avec d'autres formations accréditées ou non accréditées, merci de préciser, les enseignements concernés :

néant

Le stage

Stage/immersion pratique en milieu professionnel : Oui

Durée du stage : 105h de stage

Période du stage : mai-septembre 2020

Modalité de stage :

Tout stage fait l'objet d'une convention. En fonction de la durée, du lieu de stage et de la nature de l'établissement, il donne éventuellement lieu à gratification par application des dispositions légales et réglementaires en cours.

Le(s) mémoire, rapport, projet tuteuré

Mémoire :

Rapport de stage :

Projets tuteurés :

Modalités d'examen

Assiduité aux enseignements :

La présence est requise lors de tous les regroupements prévus.

L'enseignement se fait en présentiel et/ou à distance.

Les absences justifiées seront tolérées (examinées au cas par cas).

Absences aux examens :

Si absence justifiée ou injustifiée à la session 1, une session 2 sera organisée.

Si absence justifiée ou injustifiée à la session 2 : ajournement.

III. Résultats

Article 5 : Jury

La composition du jury est déléguée au directeur de la composante par décision du Conseil d'Administration de l'UGA, en date du 20 mai 2016.

Le jury est composé par les membres de l'équipe pédagogique de l'IUT2 et la direction des études de l'IEP. Les épreuves ont lieu au mois de septembre et le jury aura lieu avant le 20 septembre 2020

Article 6 : Conditions de validation de la formation

La moyenne générale valide le DU > 10/20

Article 7 : Redoublement

Redoublement autorisé. Le diplôme pourra être obtenu en plusieurs années. Les UE validées sont conservées en cas de réinscription au DU.

IV. Frais de scolarité

Article 8 : Frais de scolarité

Tarifs Formation initiale :

Tarifs Formation continue : 2800 euros.

30% de remise : Convention rectorat de l'Isère , collectivités territoriales, fonction publique hospitalière , Etablissements publics.

Inscription possible à la carte : inscription à partir de 1 UE

Tarifs en Contrat d'apprentissage :

Tarifs en Contrat de professionnalisation :

Tarifs en Formation permanente :

Exonération :

V. Dispositions diverses

Article 9 : Dispositions spécifiques à la formation

Le diplôme pourra être obtenu en plusieurs années suite au passage de 12 UE.

les Unités d'Enseignement sont accessible à partir de 1 module.

La durée maximale d'acquisition pour acquérir les modules est de 5 années.

Année universitaire : 2019-2020

Composante : Institut d'urbanisme et de géographie alpine (IUGA)

Fiche validée : Oui

Statut de la formation : Modification

Formation

Intitulé de la formation : Cartographie, Systèmes d'Information Géographique et analyse de données (C-SIGAD)

Type de formation : Diplôme d'université (DU)

Date du Conseil d'UFR : 14/11/2019

Date de passage en CFVU :

Etablissement partenaire :

Responsable pédagogique : Pascal MAO et Nicolas ROBINET

Régime : Formation continue

Modalités : Présentiel

Effectifs réels de l'année en cours et prévisionnels pour l'année à venir

	Effectifs réels de l'année en cours	Effectifs prévisionnels pour l'année à venir
Formation initiale		
Formation continue	10	15
Contrat d'apprentissage		
Contrat de professionnalisation		
Formation permanente		

Préciser le niveau de la formation : Niveau III (DEUG, BTS, DUT, DEUST)

Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)

Dépôt RNCP : Oui

Date dépôt RNCP : 11/10/2018

I. Dispositions générales

Article 1 : Définition et objectifs de la formation

Objectifs pédagogiques et compétences acquises :

Cette formation, combinant des approches spatiales, cartographiques et statistiques, permettra d'acquérir une spécialisation pour :

- lire, comprendre et créer des documents cartographiques ;
- produire de l'analyse spatiale et mener une analyse statistique multisectorielle ;
- mettre en oeuvre un système d'information géographique (SIG) ;

Le DU C-SIGAD permettra l'acquisition de connaissances théoriques sur :

- les différents systèmes de projections ;
- les geo-data ;
- les principaux acteurs aux échelles locales, nationales, européennes et internationales intervenant dans le domaine des SIG et de la donnée géographique, ainsi que les principaux textes réglementaires et directives ;
- la sémiologie, la typologie et le graphisme d'une carte ;
- les concepts et notions de vocabulaire utilisés en cartographie et statistiques ;
- les méthodes d'analyses statistiques et les résultats attendus, ainsi que leur interprétation ;
- les systèmes d'Information Géographique et leurs utilisations ;

Ainsi que des compétences techniques et savoir-faire :

- récolter de la donnée ;
- analyser ;
- interpréter ;
- créer une carte thématique ;
- créer, mettre en oeuvre et exploiter un Système d'Information Géographique ;
- utiliser ces différents outils dans les processus d'aides à la décision.

Dans le cadre de cette formation, les logiciels et les données utilisés sont issus du libre (Open Source et Open Data).

Le public, le niveau et les créneaux professionnels et débouchés

Ce diplôme universitaire est accessible uniquement en formation continue, pour les salariés, agents des collectivités ou demandeurs d'emploi. Vous devez être titulaire d'un Bac+2, ou faire une demande de Validation des Acquis Professionnels et Personnels, et travailler dans les domaines du développement territorial, géographie, cartographie, aménagement du territoire, environnement, tourisme, sport, culture

Exemples de profils/de débouchés professionnels : Chargé(e) de mission aménagement du territoire, tourisme, en charge des réseaux (routiers, hydrauliques...), technicien géomatique, agent de développement local/territorial, développement économique, gestion environnementale, animation nature, sport, santé ...

Article 2 : Conditions d'accès

2.1 Recevabilité des candidatures

Ce diplôme universitaire est accessible uniquement en formation continue, pour les salariés, agents des collectivités ou demandeurs d'emploi. Vous devez être titulaire d'un Bac+2, ou faire une demande de Validation des Acquis Professionnels et Personnels, et travailler dans les domaines du développement territorial, géographie, cartographie, aménagement du territoire, environnement, tourisme, sport, culture

Prérequis : Maîtrise de l'environnement Windows, Mac ou Linux, ainsi que des outils bureautiques classiques (traitement de texte, tableur, diaporama...).

La commission d'admission, composée de l'équipe pédagogique, se prononcera sur la recevabilité des dossiers.

2.2 Conditions d'admission

Les candidatures seront à envoyer à l'ingénieur conseil de l'UFR IUGA, accompagnées de la copie du diplôme et d'un énoncé du contexte et/ou des motivations dans lesquels le candidat souhaite suivre la formation

II. Organisation des enseignements et des modalités d'examen

Article 3 : Organisation des enseignements

Période de la formation : Le DU C-SIGAD, découpé en 5 modules, débutera en janvier. Les modules s'étaleront des mois de janvier à mai, au rythme d'un module par mois (3 jours de formation de 6 à 8 heures).

Durée de la formation : 1 semestre

Formation semestrialisée : Non

Volume horaire de la formation : 114 heures découpées en 5 modules

Nombre d'ECTS : NEANT

Les ECTS ne présentent pas les garanties de reconnaissance qui s'attachent aux crédits acquis dans le cadre d'un diplôme national.

Article 4 : Composition des enseignements et modalités d'évaluation

*(Se reporter au **Tableau de Modalités de Contrôle des Connaissances** de la formation)*

Voir le tableau MCC :

DU C-SIGAD Tableau MCC 2019-2020.xlsx

Remarques et précisions éventuelles relatives aux MCC :

Si la formation ne possède **pas de tableau MCC**, détailler ci-dessous les enseignements dispensés et leurs modalités d'évaluation :

Si la formation comporte des **enseignements mutualisés** avec d'autres formations accréditées ou non accréditées, merci de préciser, les enseignements concernés :

Le stage

Stage/immersion pratique en milieu professionnel : Non

Durée du stage :

Période du stage :

Modalité de stage :

Tout stage fait l'objet d'une convention. En fonction de la durée, du lieu de stage et de la nature de l'établissement, il donne éventuellement lieu à gratification par application des dispositions légales et réglementaires en cours.

Le(s) mémoire, rapport, projet tuteuré

Mémoire : Dossier de synthèse et soutenance module 5 :

Le dossier de synthèse permettra la validation des connaissances acquises lors de la formation. Il s'illustrera par la mise en place d'un cas pratique, complet, utilisant les outils et méthodes vus dans les modules précédents. Il sera ensuite soutenu devant un jury final composé de l'équipe pédagogique du diplôme (enseignants-chercheurs, ingénieur, formateur...). Il sera composé comme suit : 10 minutes de présentation du dossier, 10 minutes de questions. A l'issue de l'examen oral, la note finale du diplôme sera attribuée.

Dépôt : une semaine avant la date de jury.

Rapport de stage :

Projets tuteurés : Projets tuteurés : Projet tutoré et validation des acquis. Intervenants : Pascal Mao, Nicolas Senil, Nicolas Robinet, Mélodie Roche, Jérémie Caussanel

Applications thématiques : diagnostic de territoire/environnemental, écologie du paysage, mise en place d'un observatoire du territoire, enquête, étude d'incidence/d'impact...

Ce module a pour objectif de valider vos connaissances en vous mettant en situation pratique. A partir de vos données ou de données fournies, vous répondrez à une mission et rendrez un dossier de synthèse. Ces exercices seront encadrés et accompagnés par vos intervenants.

Pour ce dernier module, possibilité d'en suivre une partie à distance.

Modalités d'examen

Assiduité aux enseignements :

Présence obligatoire.

En cas d'absence non justifiée, le module ne pourra pas être validé.

Absences aux examens :

L'absence non justifiée à un seul des modules entraîne l'impossibilité de calculer une moyenne.

III. Résultats

Article 5 : Jury

La composition du jury est déléguée au directeur de la composante par décision du Conseil d'Administration de l'UGA, en date du 20 mai 2016.

La soutenance finale :

Objectifs :

Evaluer les connaissances et compétences acquises lors de la formation

Evaluer les capacités d'utilisation des outils et méthodes

Evaluer les capacités d'analyse et de synthèse

Composition :

L'équipe pédagogique du DU C-SIGAD.

Le jury de délivrance du diplôme (à l'issue de la soutenance finale) :

Objectif :

Attribution du diplôme

Composition :

L'équipe pédagogique

Périodes de réunion des jurys : Les jurys se réuniront suite à la soutenance du mémoire

Article 6 : Conditions de validation de la formation

Le diplôme d'université est décerné aux étudiants, qui ont assister à l'ensemble des modules de 1 à 4, qui ont obtenu à la fois une note égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'écrit du module 5, plus une note égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'oral du module 5.

Les étudiants n'ayant pas satisfait aux conditions requises pour être admis à la première session passent une seconde session selon les modalités suivantes :

Pour cette seconde session, l'étudiant doit repasser la ou les épreuves (écrit et / ou oral) du module 5 qui n'ont pas satisfait les conditions requises à la première session.

Après délibération du Jury, à l'issue de la seconde session, les étudiants sont déclarés admis au diplôme d'université s'ils ont obtenu une note égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'épreuve présentée ou aux deux le cas échéant.

Un candidat ayant obtenu un ou plusieurs modules du DU C-SIGAD se verra attribuer une attestation de suivi de formation et pourra compléter son cursus à l'année suivante sous réserve de places disponibles et d'y être autorisé par le jury de l'année précédente.

Le diplôme est délivré avec la mention :

« Passable » entre 10 et 12 ;

« Assez bien » entre 12 et 14 ;

« Bien » entre 14 et 16 ;

« Très bien » à partir de 16.

Article 7 : Redoublement

Le redoublement n'est pas de droit, il pourra ou non être autorisé par le jury.

IV. Frais de scolarité

Article 8 : Frais de scolarité

Tarifs Formation initiale :

Tarifs Formation continue : 1938 euros

Tarifs en Contrat d'apprentissage :

Tarifs en Contrat de professionnalisation :

Tarifs en Formation permanente :

Exonération : Pour les personnes en reprise d'études non financées, sous réserve que les conditions de rentabilité du DU soit toujours remplies, une exonération partielle pourra être accordée à hauteur de 14 € /heure.

V. Dispositions diverses

Article 9 : Dispositions spécifiques à la formation

Année universitaire : 2019-2020

Composante : Centre universitaire d'études françaises (CUEF)

Fiche validée : Oui

Statut de la formation : Modification

Formation

Intitulé de la formation : Diplôme supérieur d'aptitude à l'enseignement du français langue étrangère

Type de formation : Diplôme d'université (DU)

Date du Conseil d'UFR : 17/09/2019

Date de passage en CFVU :

Etablissement partenaire :

Responsable pédagogique : Maryse PECHOUX - cuf-pro-plus@univ-grenoble-alpes.fr

Régime : Formation initiale

Modalités : Présentiel

Effectifs réels de l'année en cours et prévisionnels pour l'année à venir

	Effectifs réels de l'année en cours	Effectifs prévisionnels pour l'année à venir
Formation initiale	12	20
Formation continue		
Contrat d'apprentissage		
Contrat de professionnalisation		
Formation permanente		

Préciser le niveau de la formation :

Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)

Dépôt RNCP : Non

Date dépôt RNCP :

I. Dispositions générales

Article 1 : Définition et objectifs de la formation

Objectifs :

- Se former à la méthodologie de l'enseignement-apprentissage du FLE
- Acquérir des connaissances spécifiques en Sciences du langage
- Perfectionner la langue parlée et écrite

Compétences visées :

- Conception et gestion d'un cursus de formation en FLE
- Capacités langagières écrites et orales en réception, production et interaction

Article 2 : Conditions d'accès

2.1 Recevabilité des candidatures

Public concerné : Etudiants français et internationaux

2.2 Conditions d'admission

Dossier de candidature : CV et lettre de motivation.

Baccalauréat ou équivalent.

Diplôme DELF B2 ou DUEF B2 (acquis à 80%) pour les étudiants internationaux.

Disposer d'un visa long séjour (pour les étudiants internationaux)

II. Organisation des enseignements et des modalités d'examen

Article 3 : Organisation des enseignements

Période de la formation : janvier - mai

Durée de la formation : 5 mois

Formation semestrialisée : Non

Volume horaire de la formation : 255 heures de formation sur 13 semaines (dont 16 heures d'observation de classe) + 1 semaine d'examens finaux

Nombre d'ECTS :

Les ECTS ne présentent pas les garanties de reconnaissance qui s'attachent aux crédits acquis dans le cadre d'un diplôme national.

Article 4 : Composition des enseignements et modalités d'évaluation

*(Se reporter au **Tableau de Modalités de Contrôle des Connaissances** de la formation)*

Voir le tableau MCC :

Tableau MCC DSA 2019-2020_vSphinx.xlsx

Remarques et précisions éventuelles relatives aux MCC :

Responsable de la formation : Maryse PECHOUX

16h d'observation de la pratique de classe + 2h de tutorat pédagogique

- Pour les cours de culture générale et de lexique, sont organisés un examen intermédiaire et un examen final comptant respectivement 40% et 60% de la note finale.

- 16 heures d'observation et prise en charge d'activités d'enseignement. Les observations ont lieu courant avril et un rapport doit être rendu avant les vacances de Pâques.

Si la formation ne possède **pas de tableau MCC**, détailler ci-dessous les enseignements dispensés et leurs modalités d'évaluation :

Si la formation comporte des **enseignements mutualisés** avec d'autres formations accréditées ou non accréditées, merci de préciser, les enseignements concernés :

Le stage

Stage/immersion pratique en milieu professionnel : Non

Durée du stage :

Période du stage :

Modalité de stage :

Tout stage fait l'objet d'une convention. En fonction de la durée, du lieu de stage et de la nature de l'établissement, il donne éventuellement lieu à gratification par application des dispositions légales et réglementaires en cours.

Le(s) mémoire, rapport, projet tuteuré

Mémoire :

Rapport de stage :

Projets tuteurés :

Modalités d'examen

Assiduité aux enseignements :

La présence est obligatoire

Toute absence doit être justifiée (justificatif médical ou administratif). Le justificatif doit être présenté au service scolarité dans un délai de cinq jours après le retour. Au-delà de ce délai l'absence sera considérée comme non justifiée.

Au-delà de 25% d'absence, l'étudiant ne peut pas se présenter à l'examen et ne reçoit pas de diplôme

Absences aux examens :

- Un rattrapage est organisé sur demande et présentation d'un justificatif administratif ou médical. Le rattrapage est organisé dans un délai d'un mois maximum après la date de l'examen.
- En cas d'absence aux examens, sans justificatif, l'étudiant aura la note zéro
- La présence est obligatoire aux examens intermédiaires comme aux examens finaux pour l'obtention du diplôme

III. Résultats

Article 5 : Jury

La composition du jury est déléguée au directeur de la composante par décision du Conseil d'Administration de l'UGA, en date du 20 mai 2016.

Fin mai.

Article 6 : Conditions de validation de la formation

16 heures d'observation de classe : préparation et mise en œuvre d'activités pédagogiques.

Production finale : devoirs sur table et rédaction de dossiers et de fiches pédagogiques.

Soutenance de dossiers.

Les UE se compensent.

Il faut obtenir au moins 200 points sur 400 pour valider le diplôme.

Article 7 : Redoublement

Le redoublement est autorisé sans conservation des notes obtenues.

IV. Frais de scolarité

Article 8 : Frais de scolarité

Tarifs Formation initiale : 1950 € + 20 euros de frais dossier (à partir de janvier 2020)

Tarifs Formation continue :

Tarifs en Contrat d'apprentissage :

Tarifs en Contrat de professionnalisation :

Tarifs en Formation permanente :

Exonération :

V. Dispositions diverses

Article 9 : Dispositions spécifiques à la formation

Equivalence du DU FLE de l'UGA

UFR de rattachement	Type de formation	Intitulé	Reconduction
Centre universitaire d'études françaises (CUEF)	Diplôme d'université (DU)	Etudes françaises B1	oui 2 sessions par an
Centre universitaire d'études françaises (CUEF)	Diplôme d'université (DU)	Etudes françaises B2	oui 2 sessions par an
Centre universitaire d'études françaises (CUEF)	Diplôme d'université (DU)	Etudes françaises C1	oui 2 sessions par an
Centre universitaire d'études françaises (CUEF)	Diplôme d'université (DU)	Etudes françaises C2	interruption 2017-2018
Centre universitaire d'études françaises (CUEF)	Diplôme d'université (DU)	PASserelle Solidarité objectif B2	oui
Centre universitaire d'études françaises (CUEF)	Diplôme d'université (DU)	Prépara-Master Grenoble-Chine (PMGC)	interruption 2017-2018
Centre universitaire d'études françaises (CUEF)	Diplôme d'université (DU)	Lettres, Langues Françaises, Communication (LLFC)	oui
Centre universitaire d'études françaises (CUEF)	Diplôme d'université (DU)	Diplôme supérieur d'aptitude à l'enseignement du français langue étrangère	oui

ANNEXE
FICHE EVALUATION FINANCIERE

Intitulé du DU :

Diplôme Supérieur d'Aptitude à l'enseignement du Français Langue Etrangère (DSA-FLE)

Dépenses

Heures enseignement spécifiques	185
<i>sous-total</i>	<i>32 375 €</i>
Observation - Tutorat*	18
<i>sous-total</i>	<i>1 680 €</i>
Heures mutualisées avec DUEF**	52
<i>sous-total</i>	<i>3 120 €</i>
Correction rapport stage 8 dossiers = 1H	2,5
Soutenance - 8 soutenances = 1H	2,5
<i>sous-total</i>	<i>493 €</i>
Coût horaire CUEF complet***	140 €
Total dépenses****	37 668 €

Recettes

Tarif par étudiant	1 950 €
Frais de dossier	20 €
Coût total	1 970 €
Etudiants pour 1 groupe	20
Total recettes	39 400 €

16H observation + 2 H tutorat 18h = 3h TD / 3-4 étudiants

3

** groupe 70 étudiants

70

*** intègre le coût de la masse salariale P2 (enseignants CDD/CDI, vacataires, HC, BIATSS) et les frais de fonctionnement

**** hors coûts correction et surveillance

Référentiel (H):

CM	1,5
CM/TD	1,25
TD	1